


**Comité des utilisations pacifiques
 de l'espace extra-atmosphérique**
Soixantième session

Vienne, 7-16 juin 2017

**Rapport du Sous-Comité scientifique et technique sur les
 travaux de sa cinquante-quatrième session, tenue à Vienne
 du 30 janvier au 10 février 2017**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Introduction	3
A. Participation	3
B. Adoption de l'ordre du jour	4
C. Débat général	5
D. Rapports nationaux	10
E. Colloque	10
F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique	11
II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales	11
III. L'espace au service du développement socioéconomique durable	15
IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre	18
V. Débris spatiaux	20
VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes	23
VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite	26
VIII. Météorologie de l'espace	29
IX. Objets géocroiseurs	32
X. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	35
XI. Viabilité à long terme des activités spatiales	37
XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications	41



XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique	43
Annexes	
I. Projet de rapport du Groupe de travail plénier	45
II. Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace	49
III. Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales	52

I. Introduction

1. Le Sous-Comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a tenu sa cinquante-quatrième session à l'Office des Nations Unies à Vienne du 30 janvier au 10 février 2017, sous la présidence de Chiaki Mukai (Japon).
2. Le Sous-Comité a tenu 20 séances.

A. Participation

3. Ont assisté à la session les représentants des 72 États membres du Comité suivants: Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bélarus, Belgique, Bolivie (État plurinational de), Brésil, Bulgarie, Burkina Faso, Canada, Chili, Chine, Colombie, Costa Rica, Cuba, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États-Unis d'Amérique, Fédération de Russie, France, Grèce, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Iraq, Israël, Italie, Japon, Jordanie, Liban, Luxembourg, Malaisie, Maroc, Mexique, Mongolie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Slovaquie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tchéquie, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Ukraine, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam.
4. À ses 855^e et 860^e séances, le 30 janvier et le 1^{er} février, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de Chypre, du Guatemala, de Malte, du Myanmar, de la Namibie, de la Norvège, du Paraguay et de la République dominicaine à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces pays.
5. À sa 855^e séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Union européenne à participer à la session, conformément à la résolution 65/276 de l'Assemblée générale intitulée "Participation de l'Union européenne aux travaux de l'Organisation des Nations Unies", et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Union européenne.
6. À la même séance, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à sa demande, l'observateur de l'Ordre souverain et militaire de Malte à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de l'Ordre.
7. Des observateurs du Bureau des affaires de désarmement du Secrétariat, de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), de l'Organisation météorologique mondiale (OMM), de l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et de l'Union internationale des télécommunications (UIT) ont participé à la session.
8. Ont aussi assisté à la session des observateurs des organisations intergouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Agence spatiale européenne (ESA), Organisation de coopération spatiale en Asie et dans le Pacifique (APSCO), Organisation européenne de télécommunications par satellite, Organisation européenne pour des recherches astronomiques dans l'hémisphère austral (ESO), Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite, Organisation internationale de télécommunications par satellite et Réseau interislamique de science et de technologie spatiales (ISNET).
9. Ont également assisté à la session les observateurs du Groupe consultatif pour la planification des missions spatiales (SMPAG) et du Réseau international d'alerte aux

astéroïdes (IAWN), comme le Sous-Comité en était convenu à sa cinquante-troisième session ([A/AC.105/1109](#), par. 182).

10. À sa 855^e séance également, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de la Commission de l'Union africaine et de l'Institut international pour l'unification du droit privé (Unidroit) à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

11. Ont également assisté à la session des observateurs des organisations non gouvernementales suivantes, dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité: Académie internationale d'astronautique (AIA), Association africaine de télédétection de l'environnement, Association des explorateurs de l'espace (ASE), Association internationale pour la promotion de la sécurité spatiale (IAASS), Association pour la Semaine mondiale de l'espace, Centre régional de télédétection des États de l'Afrique du Nord, Comité de la recherche spatiale (COSPAR), Comité scientifique de la physique solaire et terrestre (SCOSTEP), Conseil consultatif de la génération spatiale, Eurisy, Fédération internationale d'astronautique (FIA), Institut européen de politique spatiale (ESPI), National Space Society (NSS), prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, Secure World Foundation, Société internationale de photogrammétrie et de télédétection, Union astronomique internationale (UAI) et Université internationale de l'espace.

12. À ses 855^e et 860^e séances, le Sous-Comité a décidé d'inviter, à leur demande, les observateurs de l'association Women in Aerospace Europe, de la Fondation européenne de la science et de Space Trust à participer à la session et à y faire, au besoin, des déclarations, étant entendu que cette décision ne préjugerait pas d'autres demandes de même nature et n'impliquait aucune décision du Comité concernant le statut de ces organisations.

13. Le Sous-Comité a pris note de la demande de statut d'observateur permanent auprès du Comité déposée par la Fondation européenne de la science, représentée par le Comité européen pour la science spatiale ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.3](#)).

14. La liste des représentants des États, des organismes des Nations Unies et des autres organisations internationales qui ont participé à la session est publiée sous la cote [A/AC.105/C.1/2017/INF/46](#) et Corr.1.

B. Adoption de l'ordre du jour

15. À sa 855^e séance, le 30 janvier, le Sous-Comité a adopté l'ordre du jour ci-après:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Déclaration de la présidence.
3. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
4. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
5. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
6. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
7. Débris spatiaux.
8. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
9. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
10. Météorologie de l'espace.

11. Objets géocroiseurs.
12. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
13. Viabilité à long terme des activités spatiales.
14. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
15. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique.
16. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

C. Débat général

16. Au cours du débat général, des déclarations ont été faites par les représentants des États membres suivants: Afrique du Sud, Algérie, Allemagne, Argentine, Autriche, Brésil, Canada, Chili, Chine, Costa Rica, Cuba, Émirats arabes unis, Équateur, Fédération de Russie, France, Hongrie, Inde, Indonésie, Iran (République islamique d'), Israël, Italie, Japon, Jordanie, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Oman, Pakistan, Pologne, Portugal, République de Corée, Roumanie, Sri Lanka, Suisse, Tchéquie, Royaume-Uni, États-Unis, Venezuela (République bolivarienne du) et Viet Nam. Des déclarations ont également été faites par le représentant de l'Algérie au nom du Groupe des États d'Afrique et par le représentant de la République bolivarienne du Venezuela au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de l'Union européenne a également fait une déclaration au nom de l'Union européenne et de ses États membres. Des déclarations générales ont en outre été faites par les observateurs de l'AIA, de l'APSCO, de l'Association africaine de télédétection de l'environnement, du Conseil consultatif de la génération spatiale, de l'ESA, de l'ESO, de la FIA, du réseau ISNET, de la Secure World Foundation, de l'UAI et de l'UIT. Des déclarations ont également été faites par les observateurs d'Unidroit, de la Commission de l'Union africaine et de la Fondation européenne de la science, représentée par le Comité européen pour la science spatiale.

17. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Le livre blanc chinois sur l'espace", par le représentant de la Chine;
- b) "Icarus – un nouveau système mondial d'observation de la faune sauvage et de protection de la biodiversité", par le représentant de l'Allemagne;
- c) "La série chinoise de lanceurs 'Long March'", par le représentant de la Chine;
- d) "Actualités et perspectives des programmes japonais d'exploration de l'espace", par des représentants du Japon;
- e) "L'association 'Women in Aerospace Europe' et son réseau", par l'observatrice de Women in aerospace Europe;
- f) "Évolutions récentes concernant les programmes chinois relatifs aux sciences spatiales", par le représentant de la Chine;
- g) "Les dernières missions spatiales indiennes", par le représentant de l'Inde;
- h) "La mission de télescope spatial James Webb", par des représentants des États-Unis;

- i) “Bilan actualisé du programme d’échanges en matière de veille spatiale du Commandement stratégique des États-Unis”, par le représentant des États-Unis;
- j) “La mission Cassini: bouquet final”, par le représentant de l’Italie;
- k) “Les interactions entre l’industrie des satellites et les autorités publiques à l’appui de la viabilité à long terme des activités spatiales”, par la représentante des États-Unis;
- l) “La recherche en milieu analogue dans le cadre du Forum autrichien de l’espace”, par le représentant de l’Autriche;
- m) “Les satellites scientifiques suédois et leurs innovations”, par le représentant de la Suède;
- n) “Présentation des activités spatiales néerlandaises en 2016”, par le représentant des Pays-Bas;
- o) “La constellation de nanosatellites BRITE – quatre ans de succès”, par le représentant de l’Autriche;
- p) “Concevoir la campagne de la Décennie lunaire internationale dans le cadre des organisations internationales”, par l’observateur de la National Space Society;
- q) “Bilan actualisé des activités du SCOSTEP”, par l’observateur du SCOSTEP;
- r) “Lunar Hathor: mission internationale d’étude sur le forage profond de la Lune”, par l’observateur de l’Université internationale de l’espace;
- s) “Semaine mondiale de l’espace”, par l’observateur de l’Association pour la Semaine mondiale de l’espace;
- t) “L’espace et le changement climatique”, par l’observateur de l’Agence spatiale européenne;
- u) “Conseil consultatif de la génération: à l’appui du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales”, par l’observatrice du Conseil consultatif de la génération spatiale;
- v) “ESPI et Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes: rapport sur les activités spatiales latino-américaines”, par l’observatrice de l’ESPI;
- w) “Les pseudolites et leur utilisation dans l’espace proche”, par l’observateur de l’IAASS;
- x) “Vers un registre international des sûretés concernant les objets spatiaux”, par l’observateur d’Unidroit;
- y) “Sommet en apesanteur: navettes diplomatiques pour un nouvel âge spatial”, par l’observatrice de Space Trust.

18. Le Sous-Comité a accueilli la Nouvelle-Zélande en tant que tout dernier État membre du Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique. Cette adhésion porte à 84 le nombre d’États membres du Comité. Il a également souhaité la bienvenue au plus récent observateur permanent, l’Association du transport aérien international, organisation non gouvernementale.

19. À la 855^e séance, le 30 janvier, la Présidente du Sous-Comité a fait une déclaration décrivant les travaux du Sous-Comité à sa session en cours. Elle a appelé l’attention du Sous-Comité sur plusieurs dispositions de la résolution [71/90](#) de l’Assemblée générale concernant les travaux actuels du Sous-Comité et en particulier sur le fait que l’Assemblée générale avait insisté sur les progrès importants accomplis dans le développement de la science et des techniques spatiales et de leurs applications qui avaient permis à l’humanité d’explorer l’univers, ainsi que les réalisations spectaculaires dans le domaine de l’exploration spatiale. Elle a fait remarquer que l’Assemblée avait reconnu que le Comité, son Sous-Comité scientifique et technique et son Sous-Comité juridique offraient un cadre exceptionnel sur le plan mondial à la

coopération internationale à l'appui des activités spatiales, avec l'aide du Bureau des affaires spatiales du Secrétariat.

20. À la même séance, la Directrice du Bureau des affaires spatiales a fait une déclaration dans laquelle elle a fait le bilan des travaux menés par le Bureau au cours de l'année écoulée et présenté une description détaillée des activités prévues pour l'année à venir, notamment les activités d'information ainsi que les activités de coopération et de coordination mises en œuvre avec des organismes des Nations Unies et des organisations internationales intergouvernementales et non gouvernementales. Elle a rendu compte de manière détaillée des activités menées par le Bureau à l'appui des objectifs du plan de travail du cycle thématique consacré au cinquantenaire de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 2018 (UNISPACE+50). Elle a appelé l'attention sur la situation financière défavorable dans laquelle se trouvait le Bureau, soulignant à quel point il importait d'avoir des ressources financières et autres à disposition pour la bonne exécution de son programme de travail.

21. Le Sous-Comité s'est félicité de voir M. Scott Kelly, ancien astronaute de l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA), désigné Champion des Nations Unies pour l'espace. M. Kelly sera notamment chargé d'aider le Bureau à promouvoir l'utilisation de l'espace au service des objectifs du développement durable et de faire mieux connaître ses activités, notamment celles liées à UNISPACE+50.

22. Le Sous-Comité a fait observer le nombre remarquable de dates à commémorer en 2017, notamment le soixantième anniversaire de l'avènement de l'ère spatiale, avec le lancement dans l'espace extra-atmosphérique du premier satellite artificiel de la Terre, Spoutnik I, le 4 octobre 1957; le cinquantenaire de l'entrée en vigueur du Traité sur les principes régissant les activités des États en matière d'exploration et d'utilisation de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes; le cinquantenaire du programme Landsat; le dixième anniversaire de l'Année héliophysique internationale; et le dixième anniversaire de l'adoption par l'Assemblée générale des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité. La soixantième session du Comité se tiendrait également en 2017. Le Sous-Comité s'est félicité de l'occasion qu'offraient ces anniversaires pour faire mieux connaître l'utilité et l'importance des applications spatiales pour l'amélioration des conditions de vie générales.

23. Le Sous-Comité est convenu qu'en l'absence de sciences et de techniques spatiales, et en particulier de systèmes de communication et de navigation, il serait impossible de relever les défis actuels et futurs liés au développement social et économique et à la durabilité, comme les catastrophes naturelles, la sécurité alimentaire, le changement climatique et la sécurité des ressources naturelles. Il a souligné que les activités spatiales étaient également indispensables au développement durable, notamment dans la mesure où elles contribuaient à la pérennité de la croissance économique, à l'amélioration de la qualité de vie et à la gestion de l'environnement mondial.

24. Le Sous-Comité a fait observer qu'il avait joué un rôle déterminant dans l'élaboration du régime juridique régissant les activités spatiales à des fins pacifiques et dans la mise en place d'une plate-forme multilatérale sans précédent au niveau mondial visant à renforcer la coopération internationale dans l'intérêt de tous les pays, en particulier dans le domaine de l'utilisation des applications spatiales au service du développement durable, compte tenu en particulier du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

25. Le Sous-Comité a salué l'adoption de la Politique et la Stratégie spatiales africaines par les chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine à la vingt-sixième session de cette organisation, tenue à Addis-Abeba les 30 et 31 janvier 2016, résultat historique qui marquait la première étape vers l'élaboration d'un programme africain de l'espace extra-atmosphérique dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union.

26. Le Sous-Comité a noté que le Gouvernement de la République bolivarienne du Venezuela et l'Agence bolivarienne pour les activités spatiales accueilleraient la huitième Conférence de l'espace pour les Amériques et la deuxième Conférence vénézuélienne sur la technologie spatiale, qui se tiendraient en parallèle à Caracas, du 11 au 15 septembre 2017.
27. Le Sous-Comité a également noté que la vingt-troisième session du Forum régional Asie-Pacifique des agences spatiales avait eu lieu du 15 au 18 novembre 2016 à Manille sur le thème "Bâtir un avenir grâce à la science, la technologie et l'innovation spatiales". La vingt-quatrième session aurait lieu à Bangalore (Inde) en novembre 2017.
28. Le Sous-Comité a également pris note des activités menées par l'APSCO en 2016 pour promouvoir le développement socioéconomique de la région Asie-Pacifique. Le Sous-Comité a noté que l'Égypte était devenue membre associé de cette organisation.
29. Le Sous-Comité a souligné l'importance du Traité sur l'espace extra-atmosphérique pour le bon déroulement de la coopération internationale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. Il a également mis en avant le rôle considérable que jouait cet instrument dans le règlement de divers aspects de la coopération internationale touchant entre autres à la mise au point des sciences et techniques spatiales et de leurs applications.
30. Le point de vue a été exprimé qu'il importait de faire en sorte que toutes les subtilités des dispositions du Traité soient comprises et appliquées uniformément par les États et les participants aux activités spatiales étant donné que l'on voyait se produire des entorses graves à cette pratique cruciale. Le Traité disposait que les recherches scientifiques étaient libres dans l'espace extra-atmosphérique et que celui-ci pouvait être exploré et utilisé librement. Certains politiciens et experts, dans leurs interprétations irresponsables, alléguaient un prétendu principe de "liberté d'action dans l'espace".
31. Quelques délégations ont réaffirmé l'engagement de leur pays à promouvoir l'utilisation et l'exploration pacifiques de l'espace et souligné les principes suivants: accès universel à l'espace extra-atmosphérique, dans des conditions d'égalité et de non-discrimination, pour tous les États, indépendamment de leur niveau de développement scientifique, technique ou économique; non-appropriation de l'espace, y compris la Lune et les autres corps célestes, par proclamation de souveraineté, par voie d'utilisation ou d'occupation, ou par tout autre moyen; engagement des États à promouvoir l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique à des fins pacifiques exclusivement, en tant que patrimoine commun de l'humanité; non-militarisation de l'espace, non-déploiement d'armes dans l'espace extra-atmosphérique et son exploitation stricte pour l'amélioration des conditions de vie et la paix sur la planète; et coopération internationale et régionale pour la promotion du développement des activités spatiales.
32. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Traité sur l'espace extra-atmosphérique et d'autres traités relatifs à l'espace avaient rendu de grands services à la communauté internationale au cours des précédentes décennies et que ces instruments demeuraient aujourd'hui aussi valables qu'hier. Il ne fallait pas perdre de vue ce fait important à mesure que progressaient les travaux sur d'autres domaines de la gouvernance spatiale, comme les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ou les mesures de transparence et de confiance. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre estimé que, alors que les activités humaines dans l'espace continuaient de proliférer de plus en plus rapidement, il était important que la communauté internationale veille à la sûreté et la sécurité dans l'espace extra-atmosphérique en respectant le droit international de l'espace tel qu'actuellement en vigueur.
33. Le point de vue a été exprimé qu'il n'y avait ni sens ni raison à théoriser sur la gouvernance ou la gestion mondiale de l'espace, si ce n'est pour certains États qui

tendaient à privilégier la réglementation nationale en matière d'activités spatiales et qui étaient prédisposés à l'égoïsme concernant l'exploration et l'utilisation de l'espace extra-atmosphérique.

34. Le point de vue a été exprimé qu'il était inenvisageable de parvenir à une "gestion du trafic spatial", pour la nommer ainsi, sans que les États ne s'entendent au préalable sur un système multilatéral international efficace et approprié de réglementation de la sûreté des opérations spatiales. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que la prompte mise en place de règles de gestion du trafic spatial, que certains appelaient de leurs vœux, se heurterait inévitablement à de nombreuses questions complexes qu'il conviendrait plutôt de régler dans le cadre de l'élaboration de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales.

35. Quelques délégations ont estimé que la coopération internationale et régionale en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace aux fins de la réalisation des objectifs mondiaux de développement était essentielle pour les États et qu'elle devrait par conséquent être continuellement renforcée dans le cadre du Comité et de ses Sous-Comités. Ceux-ci devraient demeurer l'instance internationale centrale pour débattre de ces questions. À cet égard, il était indispensable d'étudier les diverses possibilités de renforcer les capacités du Bureau des affaires spatiales, pour qu'il puisse activement contribuer à la promotion du renforcement des capacités et de l'assistance technique dans le domaine des sciences et des technologies spatiales et de leurs applications au profit de tous les États, en particulier des États en développement.

36. Le point de vue a été exprimé que la technologie spatiale était un facteur de développement socioéconomique et que son rôle augmentait à une vitesse extraordinaire. La délégation exprimant ce point de vue a aussi estimé que cette technologie devrait être mise à la disposition de tous les pays, sans entraves ni discrimination, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement.

37. Quelques délégations ont estimé que, compte tenu de l'impact des activités spatiales sur la vie humaine et l'environnement et des avancées technologiques actuelles, associées au rôle de plus en plus important que jouent de nouveaux acteurs privés, le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique devraient interagir et se concerter davantage, de manière à promouvoir le développement progressif du droit international et sa codification, ainsi que la mise en place de normes internationales contraignantes régissant des questions qui étaient déterminantes pour l'utilisation et l'exploration de l'espace extra-atmosphérique.

38. Le point de vue a été exprimé qu'il conviendrait d'examiner dans le cadre d'UNISPACE+50 s'il était licite d'envisager sous un angle strictement technocratique l'exploration et l'utilisation des ressources des corps célestes. La délégation qui a exprimé cet avis a en outre estimé extrêmement préoccupante la tendance croissante à l'émiettement du débat sur cette question importante entre de nombreuses instances, notamment le Groupe de travail de La Haye sur la gouvernance des ressources spatiales, alors que seuls le Comité et ses Sous-Comités devraient en être saisis. À cet égard, il serait opportun d'examiner les avantages de l'Accord régissant les activités des États sur la Lune et les autres corps célestes, qui avait été préconisé par l'Assemblée générale et constituait un élément important du droit spatial international. Les parties à l'Accord étaient en nombre relativement restreint en raison d'un effet de "report de décision", car de nombreux États avaient décidé de prendre le temps d'examiner plus attentivement l'évolution des technologies concernées et les perspectives de l'exploration des ressources spatiales. Par conséquent, il serait possible d'envisager, dans le cadre du Sous-Comité juridique, une adhésion commune et simultanée à l'Accord de la part des principales puissances spatiales, suivies ensuite par d'autres États.

39. Le point de vue a été exprimé que la série de tirs de missiles balistiques auxquels la République populaire démocratique de Corée s'était livrée en 2016 devrait être

condamnée, dans la mesure où elle contrevenait aux résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2270 (2016) et 2321 (2016), en vertu desquelles toute coopération scientifique et technique susceptible de favoriser la mise au point de vecteurs d'armes nucléaires par ce pays était interdite. La délégation exprimant cet avis a également estimé que les États Membres devraient scrupuleusement appliquer ces résolutions.

40. Le Sous-Comité a remercié les organisateurs des manifestations suivantes tenues en marge de sa session en cours:

a) Soirée organisée par l'ESPI sur le thème "L'Inde dans l'espace: perspectives en matière de coopération internationale";

b) Soirée organisée par le point de contact national autrichien du Centre européen de droit spatial et le Musée d'histoire naturelle de Vienne sur le thème "Questions techniques, juridiques et économiques concernant la défense planétaire";

c) Tutoriel/atelier organisé par la délégation des États-Unis sur le thème "Landsat hier, aujourd'hui et demain: plongée dans les archives sur l'observation des terres du Service géologique des États-Unis";

d) Table ronde spéciale organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales et l'ESA pour le lancement du catalogue officiel de l'exposition "Ma planète vue de l'espace: fragilité et beauté";

e) Manifestation parallèle sur le thème "Dialogue ouvert sur les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales", organisée par la Mission permanente du Royaume-Uni;

f) Table ronde spéciale sur le thème "L'espace et les femmes" organisée par le Bureau des affaires spatiales à l'occasion de la Journée internationale des femmes et des filles de science, célébrée le 11 février.

41. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction de la contribution volontaire en espèces versée par la Suisse à l'appui du projet de création, à Genève, d'un bureau interinstitutions de liaison et de coordination de la promotion des outils et des technologies spatiales pour les affaires humanitaires, l'environnement et la sécurité.

D. Rapports nationaux

42. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des rapports présentés par les États Membres ([A/AC.105/1133](#) et Add.1 et Add.2 et documents de séance [A/AC.105/C.1/2017/CRP.4](#), [A/AC.105/C.1/2017/CRP.10](#), [A/AC.105/C.1/2017/CRP.11](#) et [A/AC.105/C.1/2017/CRP.12](#)) qu'il a examinés au titre du point 3 de l'ordre du jour intitulé "Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales". Il a recommandé au Secrétariat de continuer d'inviter les États Membres à présenter des rapports annuels sur leurs activités spatiales.

E. Colloque

43. Conformément à l'accord auquel est parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 ([A/AC.105/890](#), annexe I, par. 24), et à sa cinquante-troisième session, en 2016 ([A/AC.105/1109](#), par. 263), ainsi que le Comité à sa cinquante-neuvième session, en 2016 ([A/71/20](#), par. 300), un colloque organisé par la FIA sur le thème "Espace: ce qui est en jeu en 2017 et 2018" s'est tenu le 8 février 2017.

44. Ce colloque, organisé sous forme de débats d'experts, a débuté avec une déclaration de bienvenue de M. Jean-Yves Le Gall, Président de la FIA. Il a été animé par John Horack, Conseiller spécial du Président de la FIA. La première table ronde, intitulée "Views on space: why we go", s'est ouverte par un discours liminaire prononcé par Sandy Magnus, Directrice exécutive de l'American Institute of

Aeronautics and Astronautics. Elle a rassemblé les experts suivants: Sandy Magnus; Sergey Krikalev, Directeur en chef des programmes de vols spatiaux habités de l'Entreprise d'État pour les activités spatiales (Roscosmos) de la Fédération de Russie; Jan Woerner, Directeur général de l'ESA; Saku Tsuneta, Vice-Président de l'Agence japonaise d'exploration aérospatiale (JAXA); Mylswamy Annadurai, Directeur du centre des satellites de l'Organisation indienne de recherche spatiale; Simonetta Di Pippo, Directrice du Bureau des affaires spatiales; et Yu Qi, Vice-Directeur général du Département de coopération internationale de l'Agence spatiale chinoise. La deuxième table ronde, intitulée "International benefits from space", s'est ouverte par un discours liminaire prononcé par Jan Woerner. Elle était composée de Roberto Battiston, Président de l'Agence spatiale italienne (ASI); Doan Ha Thang, Directeur du Comité de l'espace du Viet Nam; Francisco Javier Mendieta, Directeur général de l'Agence spatiale mexicaine (AEM); Mino Rathnasabapathy, Directeur exécutif du Conseil consultatif de la génération spatiale; Khaled al Hashmi, Directeur des missions spatiales de l'Agence spatiale des Émirats arabes unis; Itumeleng Makoloi, Directeur des missions spatiales de l'Agence spatiale nationale d'Afrique du Sud; Avi Blasberger, Directeur général de l'Agence spatiale israélienne; et Li Hongbo, expert de la Société chinoise des sciences et techniques aérospatiales.

F. Adoption du rapport du Sous-Comité scientifique et technique

45. Après avoir examiné les points inscrits à son ordre du jour, le Sous-Comité, à sa 874^e séance, le 10 février 2017, a adopté son rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui contient les vues et recommandations exposées dans les paragraphes ci-après.

II. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales

46. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 4 de l'ordre du jour, intitulé "Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales".

47. Les représentants de l'Allemagne, du Chili, de la Chine, du Costa Rica, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Nigéria, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations sur ce point. Une déclaration sur ce point a été faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

48. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

- a) "Progrès et prévisions du Centre régional chinois de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique", par le représentant de la Chine;
- b) Le Centre brésilien de données scientifiques", par le représentant du Brésil;
- c) "Forum international de l'espace 2016, tenu à Trente (Italie)", par la représentante de l'Italie;
- d) "Les projets de recherche sur l'espace menés par l'Université de La Sapienza de Rome dans le cadre de l'accord avec l'Agence spatiale italienne", par le représentant de l'Italie.

49. À la 855^e séance, le 30 janvier 2017, la Directrice du Bureau des affaires spatiales, pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/90, a informé le Sous-Comité de l'état d'avancement des activités de renforcement des capacités du Bureau, y compris l'état d'avancement de la mise en œuvre du Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.

Elle a également informé le Sous-Comité que, dans le cadre de ses responsabilités liées à la mise en œuvre d'un certain nombre de plans, activités et initiatives complexes importants dans la perspective d'UNISPACE+50, le Bureau avait pris plusieurs mesures transitoires importantes, notamment la réaffectation des fonctions du Spécialiste des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales au poste de Directeur du Bureau, ainsi que le réexamen conceptuel de la planification des activités menées dans le cadre du Programme pour les applications des techniques spatiales et du Programme des Nations Unies pour l'exploitation de l'information d'origine spatiale aux fins de la gestion des catastrophes et des interventions d'urgence (UN-SPIDER), notamment les activités générales de renforcement des capacités, et de l'établissement de rapports sur ces activités, pour mieux tenir compte de nombreux thèmes et priorités d'UNISPACE+50 dans les ateliers, séminaires, missions consultatives techniques et autres activités pertinentes du Bureau. Elle a souligné que ces mesures transitoires d'efficacité visaient à renforcer la collaboration existante et à forger de nouveaux partenariats, l'objectif étant de garantir un processus exemplaire en vue d'UNISPACE+50, et dans le même temps, de contribuer à un programme de renforcement des capacités plus résilient pour le Bureau.

50. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que, depuis sa précédente session, des contributions en espèces et en nature ont été proposées pour les activités du Bureau, y compris le Programme pour les applications des techniques spatiales, par les entités suivantes: APSCO; Centre asiatique de planification préalable aux catastrophes; Institut géographique colombien Agustin Codazzi (IGAC); Agence autrichienne de promotion de la recherche (FFG); Université Beihang (Chine); Organisation pour les applications sociales des techniques spatiales (Canada-Europe-États-Unis-Asie) (CANEUS); Centre for Remote Sensing of Land Surfaces de l'Université de Bonn (Allemagne); China Manned Space Agency; Administration spatiale nationale chinoise; Commission européenne; ESA; Centre de contrôle Galileo de l'Agence aérospatiale allemande (DLR); Ministère fédéral autrichien des transports, de l'innovation et de la technologie; Gouvernement chinois; Commission nationale pour les situations d'urgence (République dominicaine); Ministère fédéral allemand de l'économie et de l'énergie; Gouvernement japonais; Gouvernement kényan; Département de cartographie du Ministère népalais de la réforme agraire et de l'aménagement du territoire; FIA; Centre international de mise en valeur intégrée des montagnes; Institut international de gestion des ressources en eau; JAXA; AEM; Centre national chinois de lutte contre les catastrophes; Institut national de l'aéronautique et de l'espace (Indonésie); Commission pakistanaise de recherche sur l'espace et la haute atmosphère; Secure World Foundation; Sierra Nevada Corporation; Agence spatiale des Émirats arabes unis et Mohammed bin Rashid Space Centre; et Département de géo-informatique de l'Université de Salzbourg (Autriche).

51. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que le Japon et la JAXA avaient continué à fournir du personnel sur une base non remboursable, à l'appui de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité.

52. Le Sous-Comité a remercié le Gouvernement italien d'avoir, par l'intermédiaire du Politecnico di Torino et de l'Istituto Superiore Mario Boella, et en collaboration avec l'Istituto Nazionale di Ricerca Metrologica et le Bureau des affaires spatiales, poursuivi le deuxième niveau du programme de master spécialisé sur les systèmes de navigation et leurs applications, et a noté que le programme avait débuté en octobre 2016 et s'étendrait sur une période de 12 mois, y compris trois mois consacrés à des projets pilotes.

53. Le Sous-Comité a en outre remercié le Gouvernement japonais d'avoir poursuivi le programme ONU/Japon de bourses d'études de longue durée sur la technologie des nanosatellites, en coopération avec l'Institut de technologie de Kyushu; il a noté que les six boursiers de la promotion 2016 avaient commencé leurs études en octobre 2016.

54. Le Sous-Comité a également remercié le Gouvernement allemand qui, en collaboration avec le Centre de technologie spatiale appliquée et de microgravité de

l'Université de Brême et la DLR, avait maintenu son programme de bourses pour des expériences en tour d'impesanteur et mené à bien le deuxième cycle de ce programme.

55. Le Sous-Comité s'est de nouveau déclaré préoccupé par les ressources financières toujours limitées disponibles pour les activités de renforcement des capacités menées par le Bureau et le Programme des Nations Unies pour les applications spatiales et a demandé aux États Membres de fournir, grâce à des contributions volontaires, le soutien nécessaire.

56. Le Sous-Comité a noté que les thèmes prioritaires du Programme étaient la surveillance de l'environnement, la gestion des ressources naturelles, les communications par satellite pour les applications de téléenseignement et de télémédecine, la réduction des risques de catastrophe, l'utilisation des systèmes mondiaux de navigation par satellite, l'Initiative sur les sciences spatiales fondamentales, le changement climatique, l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales, l'Initiative sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace, et la biodiversité et les écosystèmes.

57. Le Sous-Comité a en outre noté que la coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement japonais, en collaboration avec la JAXA, s'était poursuivie dans le cadre du programme de coopération ONU/Japon en vue du déploiement de satellites CubeSat depuis le module d'expérimentation japonais (Kibo) de la Station spatiale internationale, appelé "KiboCube". Ce programme, qui avait été lancé en septembre 2015, était à présent ouvert aux candidatures dans le cadre d'une deuxième phase pour 2017 et 2018. L'objectif était de promouvoir la coopération internationale et le renforcement des capacités dans le domaine des technologies spatiales et de leurs applications dans le cadre de l'Initiative sur les retombées bénéfiques des technologies spatiales pour l'humanité en offrant à des établissements d'enseignement ou de recherche de pays en développement la possibilité de déployer de petits satellites (CubeSats) depuis le module d'expérimentation japonais Kibo.

58. Le Sous-Comité a également pris note des activités ci-après, menées par le Bureau en 2016:

a) Atelier ONU/Costa Rica sur les retombées bénéfiques pour l'humanité des technologies de l'espace, tenu à San José du 7 au 11 mars 2016 (rapport publié sous la cote [A/AC.105/1124](#));

b) Atelier ONU/Inde sur l'utilisation de données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques – L'expérience de l'Asie, tenu à Hyderabad (Inde) du 8 au 11 mars 2016 (rapport publié sous la cote [A/AC.105/1125](#));

c) Journée de découverte sur les avantages de l'imagerie de très haute résolution (en collaboration avec DigitalGlobe), tenue à Genève le 11 mai 2016, avec l'appui financier du Gouvernement suisse;

d) Réunion d'experts sur les avantages des applications spatiales pour l'environnement et les affaires humanitaires, tenue à Genève les 12 et 13 mai 2016, avec l'appui financier du Gouvernement suisse;

e) Conférence ONU/Kenya sur les technologies spatiales et leurs applications pour la gestion de la vie sauvage et la protection de la biodiversité, tenue à Nairobi du 27 au 30 juin 2016 (rapport publié sous la cote [A/AC.105/1126](#));

f) Atelier de l'Université d'Europe centrale sur les technologies de l'information et des communications pour le suivi des indicateurs de développement durable, tenu à Budapest du 4 au 9 juillet 2016;

g) Colloque ONU/Autriche sur les applications intégrées des techniques spatiales dans le domaine du changement climatique, tenu à Graz (Autriche) du 12 au 14 septembre 2016 (rapport publié sous la cote [A/AC.105/1127](#));

h) Atelier ONU/FIA sur les avantages socioéconomiques des techniques spatiales: les techniques spatiales intégrées et leurs applications pour une société

meilleure, tenu à Guadalajara (Mexique) du 23 au 25 septembre 2016 (rapport publié sous la cote A/AC.105/1128);

i) Journée de découverte sur les avantages des images à très haute résolution (en collaboration avec DigitalGlobe), tenue à New York le 11 octobre 2016;

j) Atelier ONU/République islamique d'Iran sur l'exploitation des techniques spatiales pour la surveillance des tempêtes de poussière et des sécheresses dans la région du Moyen-Orient, tenu à Téhéran du 5 au 9 novembre 2016 (rapport publié dans le document de séance A/AC.105/C.1/2017/CRP.22);

k) Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) du 20 au 24 novembre 2016;

l) Atelier ONU/Népal sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenu à Katmandou du 12 au 16 décembre 2016 (rapport publié dans le document de séance [A/AC.105/C.1/2017/CRP.19](#)).

59. Le Sous-Comité a pris note des activités ci-après, prévues par le Bureau pour 2017:

a) Atelier ONU/Italie sur l'initiative OpenUniverse, devant se tenir à Rome les 11 et 12 avril 2017;

b) Atelier ONU/Argentine sur les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, devant se tenir à Cordoba (Argentine), du 8 au 12 mai 2017;

c) Conférence des Nations Unies sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale (dates et lieu à préciser);

d) Atelier ONU/États-Unis intitulé "Météorologie de l'espace: la décennie après l'année héliophysique internationale 2007", devant se tenir à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017;

e) Colloque ONU/Autriche sur le renforcement des capacités pour le XXI^e siècle, devant se tenir à Graz (Autriche) du 2 au 7 septembre 2017;

f) Atelier ONU/FIA sur les applications des techniques spatiales pour le développement socioéconomique, devant se tenir à Adélaïde (Australie) du 22 au 24 septembre 2017;

g) Réunion d'experts sur l'espace pour les femmes, devant se tenir à New York du 4 au 6 octobre 2017;

h) Atelier ONU/Fédération de Russie sur le renforcement des capacités en matière de sciences et techniques spatiales pour le développement économique et social durable, devant se tenir à Samara (Fédération de Russie) du 30 octobre au 2 novembre 2017;

i) Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, devant se tenir à Doubaï (Émirats arabes unis) du 6 au 9 novembre 2017;

j) Colloque ONU/Afrique du Sud sur l'Initiative sur les technologies spatiales fondamentales intitulé "Missions de petits satellites pour les progrès scientifiques et techniques", devant se tenir à Stellenbosch (Afrique du Sud), du 11 au 14 décembre 2017.

60. Le Sous-Comité a aussi noté que, depuis la dernière session du Comité, en 2016, dans le cadre de la mise en œuvre du Programme pour les applications des techniques spatiales, le Bureau avait conclu des mémorandums d'accord, des accords de financement et des accords-cadres avec le prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau, l'AEM, CANEUS et le Gouvernement salvadorien.

61. Le Sous-Comité a noté que le Programme cherchait à encourager davantage, par le biais de la coopération internationale, l'utilisation des techniques et des données

spatiales pour favoriser le développement économique et social durable des pays en développement en sensibilisant les décideurs à l'intérêt économique et aux avantages supplémentaires pouvant être obtenus, en renforçant la capacité des pays en développement à utiliser les techniques spatiales ou en constituant une telle capacité quand celle-ci n'existait pas, et en développant les activités d'information et de sensibilisation sur les retombées bénéfiques des techniques spatiales.

62. Le Sous-Comité a noté qu'en plus des conférences, stages de formation, ateliers, séminaires et colloques menés en 2016 et prévus pour 2017, le Bureau des affaires spatiales avait mené, et prévoyait de mener, d'autres activités du Programme, axées sur les domaines suivants:

- a) Appui au renforcement des capacités dans les pays en développement en faisant appel aux centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'Organisation des Nations Unies;
- b) Renforcement du programme de bourses de longue durée pour appuyer la mise en œuvre de projets pilotes;
- c) Intégration de la question de l'égalité hommes-femmes dans toutes ses activités;
- d) Promotion de la participation des jeunes aux activités spatiales;
- e) Lancement de projets pilotes ou appui à ceux déjà lancés, pour donner suite aux activités du Programme menées dans des domaines présentant un intérêt prioritaire pour les États membres;
- f) Prestation, sur demande, de services consultatifs techniques aux États Membres, aux organismes et institutions spécialisées des Nations Unies ainsi qu'aux organisations nationales et internationales compétentes;
- g) Élargissement de l'accès aux données et autres informations relatives à l'espace.

63. Le Sous-Comité a en outre pris note des principales activités des centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales affiliés à l'ONU, à savoir: Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique; Centre régional africain des sciences et technologies de l'espace en langue française; Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise; Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes; Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie occidentale; et Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique.

64. Le Sous-Comité a également noté qu'un atelier sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite, accueilli conjointement par le Centre de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Asie et le Pacifique, situé en Chine, et le Centre régional africain de formation aux sciences et techniques spatiales, en langue anglaise, situé au Nigéria, s'était tenu à Ile-Ife (Nigéria) du 8 au 13 août 2016, et qu'un forum sur les applications des techniques spatiales s'était tenu à Beijing le 5 décembre 2016.

III. L'espace au service du développement socioéconomique durable

65. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 5 de l'ordre du jour, intitulé "L'espace au service du développement socioéconomique durable".

66. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Égypte, de la France, du Japon, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration sur ce point a été en outre faite par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et

des Caraïbes. L'observateur d'Eurisy a également fait une déclaration. Pendant le débat général, des déclarations ont été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

67. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "De la COP21 à la COP22: les nouveaux défis à relever pour les agences spatiales concernant la mesure des ressources en eau et des gaz à effet de serre depuis l'espace", par le représentant de la France;

b) "Le suivi depuis l'espace des changements de parcours des animaux sauvages suivant l'environnement et le climat", par la représentante de la France;

c) "Aperçu de la mission des Émirats arabes unis vers Mars", par le représentant des Émirats arabes unis;

d) "Dialogue avec les parties prenantes dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50", par l'observateur de l'ESPI.

68. Le Sous-Comité était saisi des documents ci-après:

a) Note du Secrétariat intitulée "Cinquantième de la Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique: le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et la gouvernance mondiale des activités spatiales" ([A/AC.105/1137](#));

b) Rapport du Forum de haut niveau ONU/Émirats arabes unis: l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable ([A/AC.105/1129](#));

c) Rapport de l'Atelier ONU sur le droit de l'espace sur le thème "Contribution du droit de l'espace et de la politique spatiale à la gouvernance et à la sécurité dans l'espace au XXI^e siècle" ([A/AC.105/1131](#));

d) Document de séance intitulé "UNISPACE+50: status of preparations" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.5](#));

e) Document de séance contenant un rapport intérimaire établi par le Bureau des affaires spatiales, intitulé "UNISPACE+50 thematic priority: International cooperation towards low-emission and resilient societies" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.6](#));

f) Document de séance contenant un rapport intérimaire établi par le Bureau des affaires spatiales intitulé "UNISPACE+50 thematic priority: Capacity-building for the twenty-first century" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.7](#));

g) Document de séance intitulé "The 'Dark and quiet skies' proposal as an initiative under the auspices of the Committee on the Peaceful Uses of Outer Space for protecting the environmental observing conditions for large astronomical observatories and world citizens, submitted by the International Astronomical Union (IAU)" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.17](#));

h) Document de séance intitulé "Strengthening the means for the Office for Outer Space Affairs to cooperate with non-governmental entities in the space arena for the benefit of developing countries" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.20](#));

i) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Considerations aimed at facilitating a broader systemized understanding of the objective dimensions of issues and the functional dimensions of solutions related to sharing information on the situation in outer space in the context of deciding on the establishment of a working group on enhanced information exchange on space objects and events" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.27](#));

j) Document de séance intitulé "Third meeting of the Expert Group on Space and Global Health, held on 2 and 3 February 2017, and initial considerations in preparation towards UNISPACE+50" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.28](#));

k) Document officiel du Secrétariat contenant un projet de plan de travail pour la priorité thématique 3 d'UNISPACE+50, relative à l'amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux.

69. Le Sous-Comité a noté les mesures que prenait actuellement la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030, le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030 et l'Accord de Paris.

70. Le Sous-Comité a rappelé le préambule de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale et a noté à cet égard que les sciences et les techniques spatiales et leurs applications offraient un potentiel immense susceptible de bénéficier aussi bien aux pays développés qu'aux pays en développement dans des domaines tels que l'agriculture et la sécurité alimentaire, l'adaptation au changement climatique et l'atténuation de ses effets, la gestion des catastrophes et les interventions d'urgence, l'éducation, l'environnement et les ressources naturelles, la navigation, le développement des établissements humains, l'aide humanitaire, la météorologie, la santé mondiale, les communications, l'eau et les transports, et qu'elles constituaient d'importants facteurs de développement économique, social et culturel et contribuaient à l'élimination de la pauvreté.

71. Le Sous-Comité s'est félicité des efforts actuellement entrepris par quelques pays en développement, tels que l'Égypte, pour améliorer la situation socioéconomique de leurs populations en s'attaquant au problème de l'importante pénurie alimentaire dans le contexte de la surpopulation.

72. Le Sous-Comité a rappelé l'entrée en vigueur de l'Accord de Paris le 4 novembre 2016 et a noté que de nombreuses variables climatiques essentielles utilisées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat étaient observables uniquement à partir de l'espace.

73. Le Sous-Comité a également rappelé l'adoption de la politique et la stratégie spatiale africaine en janvier 2016 et noté que l'Union africaine avait allongé le calendrier de son Groupe de travail sur l'espace, présidé par l'Afrique du Sud, pour poursuivre la rédaction de cadres de gouvernance et de mise en œuvre.

74. Le Sous-Comité s'est félicité des efforts déployés par le Bureau des affaires spatiales, le Comité directeur et les États membres s'agissant des préparatifs du processus d'UNISPACE+50, menés conformément au document [A/AC.105/L.297](#).

75. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction du rapport du dixième Atelier ONU sur le droit de l'espace, qui s'est tenu à Vienne du 5 au 8 septembre 2016 sur le thème "Contribution du droit de l'espace et de la politique spatiale à la gouvernance et à la sécurité dans l'espace au XXI^e siècle" ([A/AC.105/1131](#)), et a noté que le rapport contenait un ensemble exhaustif d'observations, de conclusions et de recommandations concernant UNISPACE+50 et les travaux du Comité et de ses deux Sous-Comités, portant notamment sur la sûreté, la sécurité et la viabilité des activités spatiales.

76. Quelques délégations ont salué l'organisation de manifestations conjointes par les Première et Quatrième Commissions de l'Assemblée générale et recommandé qu'il conviendrait que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique indique à l'Assemblée générale qu'il serait souhaitable de continuer à tenir de telles réunions comme pratique établie pour le futur.

77. Le point de vue a été exprimé qu'il fallait établir un processus d'échange de connaissances solide et durable entre pays développés et pays en développement en vue d'une utilisation efficace des technologies spatiales émergentes, outre les approches traditionnelles en matière de développement durable.

78. On a estimé qu'il était nécessaire de promouvoir les échanges et la coopération en matière de recherche scientifique et technique et de renforcement des capacités dans le domaine des activités spatiales, avec la participation du secteur spatial, des

universités et de l'industrie et de mieux faire connaître les possibilités qu'offraient les technologies spatiales pour le développement.

79. Le Sous-Comité a noté le rôle primordial des données et technologies spatiales pour prendre des décisions fondées et adopter des mesures d'alerte rapide dans le domaine de la santé publique et a réaffirmé l'importance des travaux menés par le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale.

80. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail plénier a été convoqué de nouveau sous la présidence de Mylswamy Annadurai (Inde). À sa 873^e séance, le 10 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail plénier, qui figure à l'annexe I du présent rapport.

IV. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre

81. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 6 de l'ordre du jour, "Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre".

82. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Bélarus, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Japon, Mexique, Oman et Sri Lanka. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

83. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Le point sur les satellites météorologiques de la National Oceanic and Atmospheric Administration", par le représentant des États-Unis;

b) "Recherches et applications des technologies de l'information spatiale dans le domaine du contrôle et de la prévention des maladies en Chine", par le représentant de la Chine;

c) "Le GMES et l'Afrique: état des lieux", par l'observateur de la Commission de l'Union africaine.

84. Au cours des débats, les délégations ont passé en revue les programmes nationaux, bilatéraux, régionaux et internationaux sur la télédétection, en particulier dans les domaines suivants: surveillance du changement climatique; gestion des catastrophes; marées noires; sécurité civile; gestion des écosystèmes et des ressources naturelles; surveillance de la qualité de l'air et de l'eau pour leur teneur en aérosols et polluants; météorologie et prévisions météorologiques; archéologie, agriculture et sylviculture; détection des eaux souterraines; irrigation, sécheresse et surveillance des zones humides; surveillance des zones côtières, des récifs et de la mangrove, mise en valeur des bassins versants et occupation des sols; détection des modifications des sols; surveillance de l'exploration minière, de la couverture de glace et des glaciers; océanographie et surveillance des températures et des couleurs; aménagement rural et urbanisme; développement des infrastructures; sciences médicales et études épidémiologiques; et quantification du rendement des cultures.

85. Le Sous-Comité a noté les efforts que faisaient les pays en développement pour utiliser les données d'observation de la Terre afin d'accroître les capacités nationales de réduction de la pauvreté, de promouvoir le développement socioéconomique grâce à l'exploitation rationnelle et durable des ressources, et d'améliorer la qualité de la vie de leurs populations.

86. Le Sous-Comité a aussi noté que face à l'usage croissant de données d'observation de la Terre par les décideurs aux niveaux national et local, les opérateurs

de satellites devaient faire en sorte que ces données soient davantage disponibles et accessibles.

87. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction les initiatives de constitution de capacités, les séries d'ateliers de formation et les autres activités organisées par les agences spatiales de pays développés en coopération avec leurs partenaires de pays en développement et portant sur le traitement de l'imagerie satellitaire et l'utilisation des données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes.

88. Le Sous-Comité a noté le grand intérêt que manifestaient les États membres pour une coopération internationale aux fins de la collecte, du traitement et de la diffusion de données et d'applications d'observation de la Terre, en particulier au profit de pays en développement, afin de faciliter la prise de décisions éclairées. À cet égard, il a noté également que l'existence de nombreuses données d'observation de la Terre et de nombreux fournisseurs d'applications en ligne, comme le Système régional de visualisation et de surveillance (SERVIR), donnait l'occasion aux décideurs nationaux et locaux d'utiliser des informations satellitaires.

89. Le Sous-Comité a en outre noté que plusieurs satellites d'observation de la Terre de prochaine génération en projet permettraient d'observer à haute résolution, avec une haute précision et de manière continue l'environnement terrestre. Il a aussi noté que des États membres prévoyaient de coordonner et mettre au point des satellites isolés et des constellations de satellites pour accroître la couverture et la capacité de répondre à la demande croissante de données et de services d'observation de la Terre.

90. Le Sous-Comité a également noté l'appui fourni par un certain nombre d'États membres, par l'intermédiaire de leurs agences spatiales, au Comité d'experts des Nations Unies sur la gestion de l'information géospatiale à l'échelle mondiale afin de mieux faire connaître les possibilités offertes par la télédétection satellitaire en vue d'améliorer les données géoréférencées et constituer d'autres ensembles de données requis au niveau mondial.

91. Quelques délégations ont souligné l'importance de l'imagerie radar et celle de l'imagerie hyperspectrale pour améliorer la gestion et la cartographie des ressources minérales et des caractéristiques géologiques sur de grandes étendues, tout en notant qu'il restait nécessaire, à cet égard, de permettre un accès plus abordable aux images satellitaires à haute résolution, tant hyperspectrales qu'optiques. Le recours aux observations et aux données in situ pour améliorer les informations tirées de l'imagerie satellitaire et la mise au point de nouvelles applications basées sur les données d'observation de la Terre utilisant l'apprentissage automatique et l'apprentissage "en profondeur" ont aussi été évoqués.

92. On a estimé que pour accroître l'utilisation des données de télédétection et des outils techniques associés, en particulier dans les pays en développement, il faudrait encourager la constitution de partenariats avec des opérateurs de satellites pour construire et exploiter des stations au sol aux niveaux local et national.

93. On a estimé que tous les États membres devraient être encouragés à mettre en place un cadre juridique approprié pour surveiller et protéger la collecte et l'utilisation des données d'observation de la Terre potentiellement sensibles.

94. Le Sous-Comité a aussi pris note de l'accord de coopération entre le Bureau des affaires spatiales et le prix international Prince Sultan bin Abdulaziz sur l'eau relatif à la promotion de la science et de la technologie spatiales pour traiter le problème croissant de la pénurie d'eau dans le monde, et à la création d'un portail de connaissances sur l'espace et l'eau pour présenter les avantages de la télédétection dans la gestion de l'eau.

95. Le Sous-Comité a pris note des diverses activités relatives à la surveillance et à la gestion de l'eau à l'aide de la télédétection, soulignant que l'eau était essentielle dans tous les aspects des activités humaines et que trop de personnes de par le monde continuaient de souffrir de la pénurie d'eau ou n'avaient pas accès à de l'eau salubre. Les catastrophes liées à l'eau, comme les typhons, les tsunamis, les sécheresses et les

inondations constituaient une menace permanente pour les populations dans le monde entier; il était donc impératif de recourir aux techniques de télédétection pour résoudre ces problèmes liés à l'eau.

96. Le Sous-Comité a noté en outre le soutien constant apporté aux activités du Comité sur les satellites d'observation de la Terre (CEOS) et du fait que le Service géologique des États-Unis avait pris la présidence du CEOS pour 2017. Il a noté que la trente et unième session plénière du CEOS se tiendrait à Rapid City, Dakota du Sud (États-Unis), du 18 au 20 octobre 2017.

97. Le Sous-Comité a également pris note du soutien constant apporté aux activités du Groupe sur l'observation de la Terre (GEO), et du fait que la nouvelle Initiative 18 du GEO visait à aider les pays à intégrer les données d'observation de la Terre dans les systèmes statistiques nationaux et mondiaux pour les aider à atteindre les objectifs de développement durable. Il a noté que les prochaines réunions plénières du GEO et de son comité exécutif auraient lieu à Washington, en octobre 2017.

V. Débris spatiaux

98. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 7 de l'ordre du jour, intitulé "Débris spatiaux".

99. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, de la Chine, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Inde, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Pakistan, de la République de Corée et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

100. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Aperçu des activités de réduction des débris spatiaux en France en 2016", par le représentant de la France;

b) Aperçu des recherches menées par la JAXA sur les mesures globales de réduction des débris spatiaux", par le représentant du Japon;

c) "Activités de recherche sur les débris spatiaux de la Fédération de Russie en 2016", par le représentant de la Fédération de Russie;

d) "Le réseau ISON (International Scientific Optical Network) et la surveillance de l'espace circumterrestre: derniers résultats et perspectives", par des représentants de la Fédération de Russie;

e) "Les recherches menées par la Suisse sur les débris spatiaux", par le représentant de la Suisse;

f) "L'environnement des débris spatiaux: bilan des opérations et des travaux de recherche aux États-Unis", par le représentant des États-Unis;

g) "Activités de réduction des débris spatiaux menées par l'ESA en 2016", par l'observateur de l'ESA;

h) "Rapport annuel sur les activités du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux", par l'observateur de l'ESA;

i) "Conséquences des nouveaux venus dans l'espace concernant les risques liés aux débris spatiaux", par l'observateur de l'IAASS.

101. Le Sous-Comité était saisi d'informations concernant la recherche nationale sur les débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de sources d'énergie nucléaire et les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux,

contenues dans les réponses reçues d'États membres et d'organisations internationales (A/AC.105/C.1/111 et Add.1, et A/AC.105/C.1/2017/CRP.12).

102. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que 2017 marquait le dixième anniversaire de l'approbation par l'Assemblée générale, dans sa résolution 62/217, des Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et que les Lignes directrices s'étaient avérées vitales pour la maîtrise du problème des débris spatiaux aux fins de la sécurité des futures missions spatiales.

103. Le Sous-Comité a également noté avec satisfaction que de nombreux États et organisations internationales intergouvernementales appliquaient des mesures de réduction des débris spatiaux qui étaient conformes aux Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux ou aux Lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux du Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, et qu'un certain nombre d'États avaient harmonisé leurs propres normes en la matière avec ces lignes directrices.

104. Le Sous-Comité a noté que quelques États utilisaient les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, le Code européen de conduite pour la réduction des débris spatiaux, la norme 24113:2011 de l'Organisation internationale de normalisation (Systèmes spatiaux – Exigences de mitigation des débris spatiaux) et la recommandation ITU-R S.1003 de l'UIT (Protection de l'environnement de l'orbite des satellites géostationnaires) comme références pour leurs cadres réglementaires régissant les activités spatiales nationales.

105. Le Sous-Comité a aussi noté que, dans le domaine des débris spatiaux, quelques États avaient coopéré par l'intermédiaire du cadre de soutien à la surveillance de l'espace et au suivi des objets en orbite financé par l'Union européenne, ainsi que dans le cadre du programme de l'ESA relatif à la connaissance de l'environnement spatial.

106. Quelques délégations ont estimé que le premier ensemble de lignes directrices convenues par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales contenait des lignes directrices relatives aux débris spatiaux qui prolongeaient les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux.

107. L'avis a été exprimé que les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux devraient incorporer les éléments des lignes directrices finalisées sur la viabilité à long terme des activités spatiales qui concernaient les débris spatiaux afin d'élaborer un nouvel ensemble de principes des Nations Unies sur la réduction des débris spatiaux.

108. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les documents produits par les groupes de travail du Sous-Comité, tels que le Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, devraient être officiellement présentés au Sous-Comité juridique pour qu'il les examine.

109. On a estimé qu'une coopération entre le Sous-Comité scientifique et technique et le Sous-Comité juridique aboutirait à l'élaboration de règles juridiquement contraignantes sur les débris spatiaux, y compris ceux résultant de plates-formes spatiales équipées de sources d'énergie nucléaire (SEN).

110. On a estimé que la question des débris spatiaux devrait rester inscrite à l'ordre du jour du Sous-Comité scientifique et technique et que des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés devraient être créés au besoin pour examiner plus avant la question des débris spatiaux.

111. Le Sous-Comité a aussi noté que le Comité de coordination interagences sur les débris spatiaux, dont les travaux initiaux avaient servi de base aux Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux, continuait de s'employer à décrire l'environnement constitué par les débris spatiaux et à évaluer les améliorations qui pourraient être apportées à ses propres lignes directrices en la matière.

112. Le Sous-Comité s'est déclaré préoccupé par la quantité croissante de débris spatiaux et a encouragé les États ainsi que les agences, industriels et établissements universitaires qui ne l'avaient pas encore fait à appliquer volontairement les Lignes directrices du Comité relatives à la réduction des débris spatiaux.

113. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que des États avaient adopté, pour réduire les débris spatiaux, un certain nombre de méthodes et de mesures concrètes, comme l'amélioration de la conception des lanceurs et des engins spatiaux, la mise au point de logiciels spécifiques, la réorbitation de satellites, la passivation, la prolongation de la durée de vie, et les opérations et le retrait en fin de vie.

114. Le Sous-Comité a noté la mise au point et l'application de nouvelles technologies et les recherches en cours concernant la réduction des débris spatiaux; l'évitement des collisions; la protection des moyens spatiaux contre les débris spatiaux; la limitation de la création de nouveaux débris spatiaux; les techniques de rentrée et d'évitement des collisions; la mesure, la caractérisation, la surveillance continue et la modélisation des débris spatiaux; ainsi que la prévision, l'alerte rapide et la notification en cas de rentrée, d'évolution, de fragmentation et de collision de débris spatiaux.

115. Le Sous-Comité a également noté l'évolution des technologies relatives à la maintenance en orbite de satellites par des robots, à la prolongation de la durée de vie des satellites et au retrait actif des débris spatiaux, qui comprenaient l'utilisation de filets, de harpons, de bras robotiques, de tentacules, de l'effet de fronde, de filins électrodynamiques et de voiles solaires.

116. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la question des débris spatiaux devrait être traitée de manière à ne pas entraver l'acquisition de capacités spatiales par les pays en développement.

117. Quelques délégations ont estimé que les pays ayant des programmes spatiaux avancés devraient assumer leurs responsabilités en ce qui concerne la réduction et le retrait des débris spatiaux et éviter d'imposer aux pays ayant des capacités spatiales naissantes de devoir assumer les coûts correspondants.

118. On a estimé que pour traiter la question des débris spatiaux, les États devraient agir en fonction de leurs responsabilités communes mais différenciées et de leurs capacités respectives.

119. Quelques délégations ont estimé que le Comité devrait être informé des mesures de réduction de la création de débris spatiaux, en particulier par les États qui étaient largement responsables de la situation actuelle et par ceux qui étaient en mesure de les réduire.

120. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait s'efforcer de réutiliser les lanceurs et les fusées afin de limiter le volume des débris spatiaux au niveau actuel.

121. On a estimé que les pays développés devraient procéder à une analyse détaillée des débris spatiaux et inclure de nouvelles technologies relatives au déclin d'orbite au moment de la conception des missions de satellites.

122. Quelques délégations ont estimé que les États, en particulier ceux qui poursuivaient des programmes spatiaux, devraient accorder davantage d'attention au problème des débris provenant de plates-formes équipées de SEN et aux collisions d'objets spatiaux avec des débris spatiaux et leurs dérivés, ainsi qu'à l'amélioration des techniques de surveillance de ces débris.

123. Quelques délégations ont dit que toute information pertinente concernant la rentrée de débris spatiaux dans l'atmosphère devrait être soigneusement et rapidement transmise aux pays susceptibles d'être touchés.

124. Quelques délégations ont estimé qu'il était important de prendre des mesures appropriées pour réduire le plus possible la rentrée des débris spatiaux au-dessus du territoire d'autres pays, notamment des zones habitées, et que les capacités nationales d'atténuation des catastrophes résultant des débris spatiaux devraient être renforcées.

125. Quelques délégations ont dit qu'il fallait renforcer la coopération internationale pour la promotion de la recherche et la création de capacités concernant les mesures de réduction des débris spatiaux, y compris dans les domaines de l'évaluation et du calcul des orbites, des modèles de prévision, des outils de surveillance, des protocoles opérationnels et de la conception des satellites.

126. Quelques délégations ont estimé que les puissances spatiales devraient fournir aux pays en développement une assistance technique pour la surveillance, la réduction et le retrait des débris spatiaux.

127. Quelques délégations ont estimé que la communauté internationale devrait renforcer encore la coopération visant à développer les connaissances scientifiques et mettre au point des techniques dans le domaine des débris spatiaux, y compris éventuellement en menant à l'avenir des missions de retrait actif des débris.

128. On a estimé que les pays développés devraient, sous les auspices des Nations Unies, prendre l'initiative d'élaborer des systèmes pour retirer les débris spatiaux déjà présents afin de stabiliser le milieu spatial.

129. On a estimé que les activités de retrait actif de débris devraient être menées de manière à éviter tout nouvel accroissement du nombre des débris.

130. Quelques délégations ont estimé que, pour mettre en place des stratégies de réduction et des mesures correctives efficaces, il était essentiel que les États partagent le savoir-faire, les compétences techniques, les données, les informations et les méthodes d'analyse.

131. On a estimé que tous les pays devraient avoir accès aux données et aux archives relatives aux débris spatiaux.

132. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que le recueil des normes adoptées par les États et les organisations internationales en vue de réduire la création de débris spatiaux, élaboré à l'initiative de l'Allemagne, du Canada et de la Tchèque, était constamment tenu à jour et pouvait être consulté sur le site Web du Bureau des affaires spatiales. Il a invité les États Membres à l'enrichir ou à l'actualiser.

133. Ayant pris note du paragraphe 12 de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité est convenu qu'il faudrait continuer à inviter les États Membres et les organisations internationales dotées du statut d'observateur permanent auprès du Comité à soumettre des rapports concernant la recherche sur la question des débris spatiaux, la sûreté des objets spatiaux équipés de SEN, les problèmes relatifs à la collision d'objets de ce type avec des débris spatiaux et la façon dont les lignes directrices relatives à la réduction des débris spatiaux étaient appliquées.

VI. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes

134. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 8 de l'ordre du jour, intitulé "Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes".

135. Les représentants de l'Allemagne, du Canada, du Chili, de la Chine, du Costa Rica, de l'Égypte, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Italie, du Japon, du Mexique, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre de ce point de l'ordre du jour. Une déclaration a également été faite au titre de ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont aussi été faites par des représentants d'autres États membres.

136. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Rapport de l'atelier ONU/Inde sur l'utilisation de données d'observation de la Terre pour la gestion des catastrophes et la réduction des risques – L'expérience de l'Asie, tenu à Hyderabad (Inde) du 8 au 10 mars 2016 (A/AC.105/1125);

b) Rapport de la Conférence internationale des Nations Unies sur les technologies spatiales aux fins de la gestion des catastrophes: compréhension des risques de catastrophe, tenue à Beijing du 19 au 21 septembre 2016 (A/AC.105/1130);

c) Document de séance contenant un rapport sur les activités menées en 2016 dans le cadre du Programme UN-SPIDER (A/AC.105/C.1/2017/CRP.16).

137. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des progrès accomplis concernant les activités menées en 2016 et prévues pour 2017 dans le cadre de UN-SPIDER, constatant que l'on avait continué de soutenir les interventions d'urgence, notamment par des services consultatifs.

138. Quelques délégations ont rappelé qu'il était important d'intensifier la coordination et la coopération internationale pour permettre la mise en œuvre de programmes de formation en Amérique latine et dans les Caraïbes.

139. Le Sous-Comité a noté qu'en 2016, UN-SPIDER avait célébré son dixième anniversaire en organisant la conférence UN-SPIDER+10, qui s'est tenue en marge de la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

140. Le Sous-Comité a noté également qu'avec l'appui soutenu de son réseau de partenaires, UN-SPIDER avait mené des missions d'appui consultatif et d'évaluation en Géorgie, ainsi que des activités de suivi en El Salvador, au Guatemala, au Myanmar, en République démocratique populaire lao, en République dominicaine et au Viet Nam. Il a également pris note avec satisfaction des sessions de formation aux fins du renforcement des capacités qui s'étaient tenues en Chine, au Myanmar, en République démocratique populaire lao et en République dominicaine pour répondre à des demandes particulières et donner suite aux missions d'appui consultatif que UN-SPIDER y avait menées les années précédentes.

141. Le Sous-Comité a aussi pris note des activités prévues pour 2017 ainsi que des synergies et des activités internationales que facilitait UN-SPIDER. Il a pris note des autres sessions de renforcement des capacités qui étaient prévues et a souligné qu'il convenait de soutenir davantage le renforcement des capacités dans les différentes régions.

142. Le Sous-Comité s'est félicité des activités de promotion prévues par le Bureau des affaires spatiales, représenté par UN-SPIDER, et des partenariats forgés avec des organismes des Nations Unies, des organisations internationales et des États membres pour continuer à promouvoir l'utilisation d'outils spatiaux et d'informations d'origine spatiale dans le cadre d'initiatives mondiales ou régionales telles que le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), le Programme de développement durable à l'horizon 2030 et l'Accord de Paris. Il a indiqué qu'il fallait continuer d'établir des relations complémentaires entre UN-SPIDER et les autres initiatives, et que les liens existants, notamment avec Sentinel Asia devaient être consolidés.

143. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités menées par les États membres du Comité pour accroître la disponibilité et l'utilisation de solutions spatiales à l'appui de la gestion des catastrophes, en particulier dans le contexte du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), ainsi qu'à l'appui de UN-SPIDER. Il s'agissait notamment des activités suivantes: promouvoir les observations d'urgence, en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique, dans le cadre de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique ainsi que dans le cadre du projet Sentinel Asia et du

système SERVIR, qui couvrait l'Asie, l'Afrique et l'Himalaya et était financé par les États-Unis.

144. Le Sous-Comité a également pris note avec satisfaction des efforts faits dans le cadre de la Charte pour appuyer les interventions menées en 2016 lors de catastrophes survenues dans des pays d'Asie, d'Europe, d'Amérique du Nord, d'Amérique centrale et du Sud et des Caraïbes, ainsi que la fourniture, par ses membres, de données satellitaires aux fins de plusieurs activations de la Charte.

145. Le Sous-Comité a noté que la Charte avait été activée 517 fois depuis sa création, à l'appui de 119 pays. Sentinel Asia avait été activé 34 fois en 2016.

146. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des activités que plusieurs États membres avaient menées, directement ou par l'entremise de la Charte, pour faciliter l'accès à l'imagerie satellitaire et à l'information spatiale à l'appui d'interventions engagées suite aux tremblements de terre survenus en Équateur et en Italie, aux tempêtes tropicales survenues au Costa Rica, en Haïti et en République dominicaine, aux incendies de forêt survenus au Canada, au Chili et dans la Fédération de Russie et aux inondations survenues en Chine et au Venezuela (République bolivarienne du).

147. Le Sous-Comité a également pris note avec satisfaction d'autres activités menées par les États membres dans ce domaine, comme la promotion, avec l'appui de UN-SPIDER, de l'initiative d'accès universel lancée par la Charte et la mise à disposition de portails nationaux et régionaux de données pour la diffusion d'informations en temps quasi-réel.

148. Le Sous-Comité a pris note des efforts faits par plusieurs États membres dans le cadre du CEOS, notamment dans le contexte de son Groupe de travail sur les catastrophes. Parmi les activités du Groupe figurait l'utilisation de données satellitaires, y compris de données radar générées à l'aide du satellite allemand TerraSar-X, pour la surveillance de l'activité volcanique en Amérique latine.

149. Le Sous-Comité a en outre pris note du récent lancement du Partenariat mondial pour l'utilisation d'applications des techniques spatiales aux fins de la réduction des risques de catastrophe (GP-STAR), initiative prise par le Bureau des affaires spatiales, représenté par UN-SPIDER, par des États Membres, par des entités du système des Nations Unies et par des organisations internationales intergouvernementales et autres pour appuyer la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe 2015-2030, inciter à utiliser les techniques et les applications spatiales et l'observation de la Terre pour la réduction des risques de catastrophe dans le monde, et conseiller les gouvernements, les organisations et les projets en ce qui concerne l'utilisation des techniques et des applications spatiales pour la réduction des risques de catastrophe.

150. Quelques délégations ont mis en exergue l'utilité des plates-formes en ligne pour partager et diffuser des données et des informations spatiales pour suivre les effets et l'évolution de catastrophes naturelles. On a cité, comme exemples, la surveillance des inondations (par exemple par l'entremise de DisasterWatch au Pakistan), la cartographie et l'évaluation des glissements de terrain au Pakistan, et la surveillance des cyclones en Inde.

151. Le Sous-Comité a pris note des contributions en nature, y compris la mise à disposition d'experts, que des États membres du Comité et des bureaux d'appui régionaux avaient apportées, en 2016, à toutes les missions de conseil technique et activités connexes menées par le Bureau des affaires spatiales dans le cadre de UN-SPIDER, ainsi que des efforts faits par eux pour partager leur expérience avec les pays intéressés.

152. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions volontaires versées au Bureau des affaires spatiales et à UN-SPIDER par des États membres, y compris les contributions en espèces versées par l'Allemagne, l'Autriche et la Chine, invitant une nouvelle fois d'autres États membres à accorder aux activités et au programme du Bureau, y compris UN-SPIDER, tout l'appui requis, y compris un

soutien financier accru, pour lui permettre de mieux répondre aux demandes d'assistance des États membres et d'exécuter pleinement son plan de travail pour le prochain exercice biennal.

VII. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite

153. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 9 de l'ordre du jour, "Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite", et a passé en revue les questions relatives au Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite (ICG), les dernières évolutions des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) et leurs nouvelles applications.

154. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Chine, États-Unis, Fédération de Russie, Inde, Indonésie, Japon, Mexique et Pakistan. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

155. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "La protection du spectre des fréquences des GNSS et la détection et la réduction des interférences en Chine" par le représentant de la Chine;

b) "Présentation du projet Quasi-Zenith Satellite System", par le représentant du Japon;

c) "Les efforts de formation conjoints des centres régionaux en Afrique et en Asie-Pacifique concernant les GNSS", par le représentant du Nigéria;

d) "Détection et réduction des interférences dans les GNSS", par le représentant des États-Unis.

156. Le Sous-Comité était saisi des documents ci-après:

a) Note du Secrétariat sur la onzième réunion du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ([A/AC.105/1134](#));

b) Rapport du Secrétariat sur les activités menées en 2016 conformément au plan de travail du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite ([A/AC.105/1136](#));

c) Document de séance contenant un résumé de l'atelier ONU/Népal sur les applications des systèmes de navigation par satellite, tenu à Katmandou du 12 au 16 décembre 2016 ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.19](#));

d) Document de séance intitulé "International Committee on Global Navigation Satellite Systems (ICG): call for participation in ICG spectrum protection and interference detection and mitigation activities – request for voluntary reporting on national radionavigation satellite service spectrum protection practices and global navigation satellite systems interference detection and mitigation capabilities" ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.18](#)).

157. Le Sous-Comité a été informé que le Bureau des affaires spatiales, agissant en qualité de secrétariat exécutif de l'ICG, assurait la coordination entre les réunions de planification de l'ICG et de son Forum des fournisseurs tenues à l'occasion des sessions du Comité et de ses organes subsidiaires. Il a été noté que le Bureau tenait également à jour un portail d'information détaillé pour l'ICG et les utilisateurs de services GNSS.

158. Le Sous-Comité a remercié le Bureau des affaires spatiales pour son action tendant à promouvoir l'utilisation des GNSS dans le cadre de ses initiatives de

renforcement des capacités et de diffusion d'informations, en particulier dans les pays en développement.

159. Le Sous-Comité a noté que les centres d'information de l'ICG, hébergés par les centres régionaux de formation aux sciences et techniques spatiales, affiliés à l'Organisation des Nations Unies, œuvraient à la mise en place d'un réseau d'institutions qui intervenaient dans le domaine des GNSS ou qui s'y intéressaient. Les centres d'information avaient principalement pour mission de renforcer les capacités des États membres d'utiliser les GNSS et leurs applications à l'échelle régionale et internationale en vue de favoriser leur développement scientifique, économique et social. Les centres organisaient leurs activités en étroite coordination avec l'ICG et son Forum des fournisseurs par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales.

160. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des contributions financières versées par les États-Unis et la Commission européenne au Bureau des affaires spatiales en appui aux activités liées aux GNSS et au fonctionnement de l'ICG, de son Forum des fournisseurs et de ses groupes de travail.

161. Le Sous-Comité a noté qu'un atelier ONU/Népal sur les applications des GNSS s'était tenu à Katmandou du 12 au 16 décembre 2016. Il était axé sur l'importance et la nécessité d'une coopération pour l'application de solutions GNSS par l'échange d'informations et le renforcement des capacités parmi les pays de la région. Le Sous-Comité a aussi noté qu'un séminaire spécial sur la protection du spectre des GNSS et la détection et l'atténuation des interférences avait été organisé pendant l'atelier afin de souligner l'importance de protéger le spectre des GNSS à l'échelle nationale et d'expliquer comment tirer parti des avantages des GNSS.

162. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que la onzième réunion de l'ICG et la dix-septième réunion du Forum des fournisseurs, organisées par Roscosmos au nom du Gouvernement de la Fédération de Russie, avaient eu lieu à Sotchi (Fédération de Russie) du 6 au 10 novembre 2016.

163. Le Sous-Comité a noté que parmi les questions inscrites à l'ordre du jour de l'ICG figuraient la compatibilité et l'interopérabilité des systèmes de navigation par satellite; les cadres de référence et la synchronisation; l'amélioration de la performance des GNSS, et la mise au point de nouveaux services et capacités de navigation. Il a aussi noté que l'ICG progressait sensiblement dans la mise en place de l'interopérabilité du volume associé aux services spatiaux GNSS et que l'exploitation de l'interopérabilité entre tous les systèmes avait permis d'obtenir une disponibilité des signaux GNSS très proche de 100 %.

164. Le Sous-Comité s'est félicité de la proposition faite par l'ICG tendant à ce qu'il examine les questions liées à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences au titre du point de l'ordre du jour sur les évolutions récentes des GNSS. Le Sous-Comité a noté que l'intention de la proposition était d'attirer l'attention des États membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur ce thème dans le cadre des efforts de promotion de l'utilisation effective des services ouverts des GNSS par la communauté internationale.

165. Le Sous-Comité a noté que la douzième réunion de l'ICG serait accueillie par le Japon à Kyoto du 2 au 7 décembre 2017. Il a aussi noté l'intérêt exprimé par la Chine et l'Inde d'accueillir respectivement la treizième réunion (2018) et la quatorzième réunion (2019) de l'ICG, et par le Bureau des affaires spatiales d'accueillir la quinzième réunion en 2020.

166. Le Sous-Comité a également noté que le système mondial de localisation (GPS) des États-Unis restait un pilier central de l'expansion de la couverture et de l'utilisation des GNSS et que la précision du GPS avait actuellement une marge d'erreur moyenne de 70 centimètres. Il a été noté que les États-Unis continuaient d'émettre des signaux GPS fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe et continueraient d'appuyer fermement la coopération internationale à des fins civiles,

commerciales et scientifiques pacifiques entre les fournisseurs de GNSS actuels et futurs.

167. Le Sous-Comité a en outre noté que les États-Unis avaient achevé la mise en place des 12 nouveaux satellites GPS Block IIF, ce qui avait permis d'augmenter progressivement la performance globale du système et d'accroître le nombre de satellites transmettant les nouveaux signaux GPS à des fins civiles, connus sous les appellations "L2C" et "L5". Le Sous-Comité a noté que les États-Unis continuaient de travailler au lancement de la prochaine génération de satellites, GPS Block III, qui assureraient un service amélioré avec l'émission du troisième signal à des fins civiles, "L1C". Les travaux sur un système amélioré de canevas d'appui, appelé "OCX", destiné aux nouveaux satellites GPS Block III se poursuivraient aussi.

168. Le Sous-Comité a noté que le programme de recherche et sauvetage assisté par satellite connu sous le nom de Cospas-Sarsat, pour lequel les émissions des appels de détresse des satellites de recherche et sauvetage en orbite terrestre moyenne (MEOSAR) relayées par les systèmes GPS et Galileo (Union européenne) étaient en début de phase opérationnelle, avait été utilisé pour des activités de recherche et sauvetage. Il a aussi noté que le système MEOSAR utilisait des satellites GPS améliorés, les satellites GLONASS de la Fédération de Russie et les satellites Galileo de l'Union européenne, qui orbitaient à des altitudes comprises entre 19 000 et 24 000 kilomètres. Il a en outre noté que le système MEOSAR assurait des appels de détresse et des localisations presque instantanés et représentait une augmentation considérable du nombre de satellites par rapport aux constellations utilisées actuellement pour les opérations de recherche et sauvetage.

169. Le Sous-Comité a également noté que les services civils du GLONASS étaient fournis aux utilisateurs sans redevance d'usage directe, étaient accessibles et efficaces et répondaient pleinement aux besoins des divers utilisateurs, et que le dernier satellite de navigation GLONASS-M mis en orbite appuyait le déploiement du segment spatial du système.

170. Le Sous-Comité a aussi noté que le système de correction et de surveillance différentielles, système de renforcement du GLONASS, continuait d'être amélioré et était utilisé dans l'aviation civile pour accroître la précision de la navigation. La fourniture de services de positionnement précis fondés sur le GLONASS commençait d'être organisée à l'appui des applications qui nécessitaient un accès en temps réel.

171. Le Sous-Comité a noté que le document de contrôle d'interfaces des transmissions à accès multiple par répartition en code du GLONASS dans les bandes L1, L2 et L3 avait été publié. Une norme de performance des services ouverts était en cours d'élaboration, ce qui témoignait de la volonté du système d'établir des normes de performance de base pour les utilisateurs. Le Sous-Comité a également noté qu'il existait une coopération internationale visant à faire du GLONASS un élément essentiel de l'infrastructure internationale de GNSS, au profit des utilisateurs du monde entier.

172. Le Sous-Comité a en outre noté que les services initiaux du système européen de GNSS Galileo avaient été déclarés opérationnels en décembre 2016. Ce système fournissait divers services de pointe en matière de positionnement, de navigation et de synchronisation aux utilisateurs du monde entier. La constellation Galileo comprenait 18 satellites; cependant, la constellation complète comporterait un total de 30 satellites et devrait être achevée en 2020.

173. Le Sous-Comité a également noté que le système de navigation par satellite BeiDou, système mondial de navigation par satellite compatible avec d'autres GNSS, avait été mis en place par la Chine. Le système était pleinement opérationnel et avait fourni des services de positionnement, de navigation, de synchronisation et de communication par messages dans la région Asie-Pacifique depuis 2012. Des satellites de nouvelle génération avaient été testés et vérifiés en 2016, et six à huit d'entre eux devaient être lancés en 2017. Le système constituerait une constellation spatiale complète et assurerait une couverture mondiale en 2020.

174. Le Sous-Comité a noté que l'Inde mettait actuellement en place son programme de navigation par satellite, qui était constitué de deux projets: le Système géostationnaire de navigation renforcée assistée par GPS (GAGAN), système de renforcement satellitaire, et le Système régional indien de navigation par satellite (IRNSS), système régional indépendant. Le GAGAN avait été certifié pour la qualité de navigation, le niveau de service 0,1 mille nautique et l'approche avec précision verticale par la Direction générale de l'aviation civile indienne, ce qui permettait de proposer des services de navigation et d'approche de précision. Le Sous-Comité a aussi noté que, outre l'utilisation de GAGAN dans le secteur de l'aviation, l'Inde prenait des initiatives pour promouvoir son utilisation dans d'autres secteurs.

175. Le Sous-Comité a en outre noté que la constellation IRNSS, aussi appelée NavIC, fournissait un service de navigation par satellite. Elle comprenait sept satellites: trois en orbite géostationnaire et quatre en orbite géosynchrone. Les sept satellites de l'IRNSS, y compris IRNSS 1A et IRNSS 1G, avaient été mis en orbite par le lanceur de satellites sur orbite polaire indien. Le signal dans l'espace de l'IRNSS était diffusé par les satellites et reçu avec succès.

176. Le Sous-Comité a aussi noté que le système Quasi-Zénith (QZSS), système japonais de positionnement par satellite composé principalement de satellites en orbite quasi-zénith, était en cours de mise au point et que Michibiki, premier satellite QZSS, fonctionnait correctement à tous égards. La fonction de positionnement par satellite du QZSS, compatible et interopérable avec le GPS, avait été actionnée afin d'étendre le temps de disponibilité en partageant les mêmes signaux de positionnement. En plus de ses fonctions de positionnement et de renforcement du GPS, le QZSS pouvait fournir un service de messagerie qui contribuerait à la gestion des catastrophes.

177. Le Sous-Comité a noté en outre que le QZSS serait renforcé et amélioré pour devenir un système de navigation satellitaire opérationnel régional afin d'affiner le positionnement dans la région Asie-Pacifique. Une constellation de quatre satellites serait mise en place et commencerait à fonctionner officiellement pendant l'année budgétaire japonaise 2018. Une constellation de sept satellites permettrait un positionnement durable et serait achevée pendant l'année budgétaire japonaise 2023.

178. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction que l'Indonésie, le Mexique et le Pakistan avaient présenté des rapports sur leurs projets et activités relatifs à l'utilisation de la technologie GNSS pour la gestion et la protection de l'environnement, la réduction des risques de catastrophe, l'agriculture et la sécurité alimentaire, les interventions d'urgence, des méthodes de topographie et de cartographie plus efficaces et des transports terrestres, maritimes et aériens plus sûrs et plus performants, ainsi que pour les recherches scientifiques dans l'ionosphère et la troposphère. Ils ont aussi présenté des rapports sur leurs efforts pour garantir la participation de partenaires internationaux à ces projets et activités.

VIII. Météorologie de l'espace

179. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 10 de l'ordre du jour, "Météorologie de l'espace".

180. Les représentants des pays suivants ont fait des déclarations au titre de ce point: Allemagne, Canada, Chine, Égypte, États-Unis, Fédération de Russie, Indonésie, Italie, Japon, Mexique et Pakistan. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

181. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Possibilités à l'Institut national de recherche spatiale en matière de science et d'ingénierie concernant les applications des techniques spatiales", par le représentant du Brésil;

b) “Les éclairs de rayons *gamma* terrestres et les décharges atmosphériques”, par l’observateur du SCOSTEP;

c) “Météorologie de l’espace: exemples du portefeuille de projets”, par le représentant du Brésil.

182. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Document de séance intitulé “Steering committee meeting of the International Space Weather Initiative (ISWI), 19 February 2016: report on the adoption of an open data policy for the ISWI instrument network”, soumis par le rapporteur du Groupe d’experts sur la météorologie de l’espace ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.8](#));

b) Document de séance intitulé “Space weather: views of France”, soumis par la France ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.24](#));

c) Document de séance intitulé “Progress report on the work of the Expert Group on Space Weather under UNISPACE+50 thematic priority 4, ‘International framework for space weather services’, at the fifty-fourth session of the Subcommittee”, présenté par le rapporteur du Groupe d’experts sur la météorologie de l’espace ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.30](#)).

183. Le Sous-Comité a noté que la météorologie de l’espace était une préoccupation internationale en raison de la menace qu’elle pourrait constituer pour les infrastructures au sol et dans l’espace, sur lesquelles la société s’appuyait de plus en plus souvent. À ce titre, elle devait être abordée dans une perspective mondiale, dans le cadre de la coopération et de la coordination internationales en vue de prévoir les phénomènes météorologiques spatiaux potentiellement graves et d’en atténuer les effets. À cet égard, le Sous-Comité a noté qu’il importait que tous les pays du monde participent en permanence aux mesures dans l’espace ou au sol et aux services de prévision.

184. Le Sous-Comité a noté en outre l’importance des recherches ciblées qui conduiraient à l’amélioration des capacités de modélisation et de prévision au fil du temps, de manière à comprendre tant les facteurs déterminants de la météorologie de l’espace que les effets des événements météorologiques spatiaux sur la Terre et dans l’espace en vue d’assurer une planification appropriée et des interventions coordonnées de la part des États Membres et des organismes nationaux et internationaux pour prévoir et atténuer les effets d’événements météorologiques spatiaux graves.

185. Le Sous-Comité s’est félicité de la priorité thématique 4 d’UNISPACE+50, “Cadre international pour les services de météorologie de l’espace”, qui figure parmi les sept priorités thématiques d’UNISPACE+50, approuvées par le Comité des utilisations pacifiques de l’espace extra-atmosphérique à sa cinquante-neuvième session en 2016 ([A/71/20](#), par. 296).

186. Le Sous-Comité s’est félicité de ce que le Groupe d’experts sur la météorologie de l’espace, mécanisme proposé dans le cadre de la priorité thématique 4 d’UNISPACE+50, qui bénéficiera d’un appui du Bureau des affaires spatiales sur les questions de fond, avait pris des mesures pour aligner son plan de travail sur l’objectif de la priorité thématique et avait commencé à mettre au point une stratégie, tenant compte des travaux qu’il avait menés au cours de la période intersessions et en coordination avec le Bureau. Le rapport devrait être présenté au Sous-Comité à sa cinquante-cinquième session en 2018.

187. Le Sous-Comité a indiqué qu’un certain nombre d’initiatives et de programmes internationaux et régionaux visaient à lutter contre les conséquences potentiellement graves de la météorologie de l’espace, notamment l’initiative du COSPAR, “Comprendre la météorologie de l’espace pour protéger la société: une feuille de route mondiale pour 2015-2025”; l’initiative ILWS (International Living with a Star); le plan quadriennal des activités de l’Organisation météorologique mondiale en matière de météorologie de l’espace (2016-2019); la mise en place de 18 centres régionaux

d'alerte reliés au Service international de l'environnement spatial, l'Asia-Oceania Space Weather Alliance; et les études scientifiques entreprises dans ce domaine au Forum régional de l'APSCO.

188. Le Sous-Comité a noté en outre qu'afin de favoriser la coopération internationale dans l'objectif d'exercer à l'avenir une surveillance continue de la météorologie de l'espace et de combler les lacunes, le cas échéant, il était indispensable d'avoir un libre accès à des données interoperables. À cet égard, le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis par l'Initiative internationale sur la météorologie de l'espace (ISWI) et a pris note avec satisfaction de l'adoption, par le Comité directeur de l'ISWI, d'une politique de données ouvertes, telle que présentée au Sous-Comité (voir [A/AC.105/C.1/2017/CRP.8](#)).

189. Le Sous-Comité a également noté plusieurs activités nationales de recherche, de formation et d'éducation menées dans le domaine de la météorologie de l'espace, en vue d'améliorer la compréhension scientifique et technique des effets dommageables de la météorologie de l'espace et de renforcer la résilience dans ce domaine.

190. Le Sous-Comité a noté avec satisfaction la tenue d'un certain nombre de conférences mondiales et d'ateliers sur la météorologie de l'espace, y compris une activité intéressant directement la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50: l'atelier ONU/États-Unis d'Amérique, intitulé "Initiative internationale sur la météorologie de l'espace: les décennies qui ont suivi l'Année héliophysique internationale 2007", qui se tiendrait à Boston (États-Unis) du 31 juillet au 4 août 2017.

191. Le Sous-Comité a fait observer que cet atelier marquerait le dixième anniversaire de l'Année héliophysique internationale 2007, qui avait abouti à la création de l'ISWI. Il a aussi indiqué que l'atelier mettrait l'accent sur les progrès récents réalisés dans le domaine de la recherche scientifique en utilisant les données des instruments de l'ISWI conjointement avec les données des missions spatiales, en vue de mieux connaître les phénomènes météorologiques spatiaux proches de la Terre et l'espace interplanétaire, et que ses conclusions seraient utilisées pour faire progresser les travaux entrepris dans le cadre de la priorité 4 d'UNISPACE+50.

192. Le Sous-Comité a noté également que le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace serait invité à contribuer à l'atelier ONU/États-Unis, en particulier, au forum international de haut niveau sur les effets économiques et sociaux des phénomènes météorologiques extrêmes dans l'espace, qui se tiendrait les deux premiers jours de l'atelier.

193. Le Sous-Comité a en outre noté que le Groupe d'experts participerait à un certain nombre d'autres ateliers de météorologie de l'espace dans le monde, et qu'il prévoyait de tenir, à Vienne les 27 et 28 avril 2017, une réunion et un atelier spécialement consacrés à l'examen de la priorité 4 d'UNISPACE+50 en marge du congrès de l'Union européenne des géosciences, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales.

194. Le Sous-Comité a également noté que le Bureau des affaires spatiales, dans son rôle de chef de file de la Réunion interorganisations des Nations Unies sur les activités spatiales (ONU-Espace), préparait un rapport spécial sur la météorologie de l'espace, qui serait publié pour que le Comité l'examine à sa soixantième session, en juin 2017, dans le contexte des préparatifs d'UNISPACE+50.

195. On a estimé que la météorologie de l'espace constituait un élément important des efforts visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales et qu'il fallait collaborer à la mise en place d'un cadre international de services de météorologie de l'espace dans le cadre d'UNISPACE+50.

196. À la 864^e séance du Sous-Comité, le 3 février, le rapporteur du Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace a présenté les progrès accomplis par le Groupe d'experts en marge de la session en cours du Sous-Comité, soulignant combien il importait de s'employer à atteindre les objectifs de la priorité thématique 4 d'UNISPACE+50.

197. Lors des réunions qu'il a tenues en marge de la cinquante-quatrième session du Sous-Comité, auxquelles avaient participé plus de 27 experts de 20 pays, le Groupe d'experts avait accueilli avec satisfaction le mandat défini par le Comité de servir de mécanisme au titre de la priorité 4 d'UNISPACE+50, avec l'appui fonctionnel du Bureau des affaires spatiales, et s'était félicité du fait que conformément à ce mécanisme, les activités liées à la météorologie de l'espace devaient être exécutées aussi dans le cadre des activités de renforcement des capacités du Bureau et au titre du rôle du Bureau en tant que secrétariat exécutif de l'ICG. Le Groupe d'experts avait souligné les synergies importantes qui existaient entre les tâches décrites dans son plan de travail actuel, tel qu'approuvé par le Sous-Comité en 2015 (A/AC.105/1088, par. 169) et les objectifs de la priorité thématique 4. À cet égard, il avait décidé d'axer ses travaux, au cours de l'année à venir, sur l'établissement d'un rapport pour l'atténuation des effets de la météorologie de l'espace, qui serait examiné par le Sous-Comité et le Comité dans le cadre d'UNISPACE+50 en 2018.

198. Le Groupe d'experts avait décidé de s'appuyer sur les résultats fructueux d'un atelier sur la météorologie de l'espace, intitulé "De la découverte scientifique aux applications, aux services et à la protection des infrastructures", qu'il avait accueilli en marge de la cinquante-troisième session du Sous-Comité, en février 2016. À cet égard, le Groupe d'experts avait commencé à établir une feuille de route pour la coordination internationale et l'échange d'informations sur les phénomènes météorologiques spatiaux et leur atténuation, au moyen de l'analyse des risques et l'évaluation des besoins des utilisateurs, conformément aux objectifs de la priorité thématique 4.

199. Le Groupe d'experts avait mis en exergue deux objectifs principaux à travers lesquels le Comité pourrait contribuer à l'avenir de manière substantielle et concrète aux efforts d'atténuation des effets des phénomènes météorologiques spatiaux:

a) Mettre au point un cadre amélioré pour les procédures internationales de surveillance, de prévision et d'alerte, notamment sous la forme d'une meilleure communication et coordination, à l'échelle internationale, des alertes de phénomènes météorologiques spatiaux extrêmes. Le Groupe d'experts avait noté que certains États Membres disposaient de certaines capacités à cet égard, sur lesquelles s'appuyer;

b) Définir un ensemble de bonnes pratiques, de procédures opérationnelles et de mesures visant à atténuer les effets des phénomènes météorologiques spatiaux extrêmes, ce qui exigeait, dans chaque État Membre, de réaliser une évaluation préalable des risques associés à la météorologie de l'espace et des incidences socioéconomiques connexes, et d'élaborer des procédures opératoires, en partenariat avec les administrations chargées des infrastructures clefs et de la protection civile.

200. Le Groupe d'experts avait en outre continué d'examiner les éventuels futurs mécanismes de gouvernance et de coopération nécessaires pour la mise en œuvre d'un mécanisme global de météorologie de l'espace. À cet égard, il avait souligné l'importance, pour le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, par l'intermédiaire du Bureau des affaires spatiales, d'établir un lien clair entre son rôle et celui d'autres entités des Nations Unies et d'autres parties prenantes dans le domaine de la météorologie de l'espace, y compris l'OMM, l'OACI, le Service international de l'environnement spatial, le Groupe de coordination pour les satellites météorologiques, le COSPAR, l'ISWI et le SCOSTEP.

201. Le Groupe d'experts a remercié le Bureau des affaires spatiales de son appui et des présentations sur les structures de gouvernance en place dans les domaines des systèmes mondiaux de navigation par satellite et des mécanismes associés de l'ICG, et de la défense planétaire et des mécanismes associés du réseau IAWN et du SMPAG.

IX. Objets géocroiseurs

202. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 11 de l'ordre du jour, "Objets géocroiseurs".

203. Les représentants de l'Allemagne, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Japon, du Mexique, du Pakistan et de la République de Corée, ainsi que le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Des déclarations ont également été faites par les observateurs de l'ASE et de l'UAI, du réseau IAWN et du SMPAG. Pendant le débat général, des déclarations ont également été faites sur ce point par les représentants d'autres États membres.

204. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) "Évolution (hypothétique) d'une menace d'astéroïde: la mise en place des défenses mondiales", par l'observateur de l'AIA;

b) "Rapport sur l'état des activités du IAWN et du SMPAG", par les observateurs du réseau IAWN et du SMPAG;

c) "Activités relatives aux objets géocroiseurs en Indonésie: bilan et perspectives", par le représentant de l'Indonésie;

d) "Le rôle de l'ESO dans les observations au sol d'objets géocroiseurs", par l'observateur de l'ESO.

205. Le Sous-Comité était saisi d'un rapport intérimaire du IAWN et du SMPAG, soumis par les présidents du IAWN et du SMPAG ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.25](#)).

206. Le Sous-Comité a entendu les rapports d'activité du réseau IAWN et du SMPAG et noté avec satisfaction que ces deux entités s'efforçaient d'échanger des informations sur la détection, la surveillance et la caractérisation physique des objets géocroiseurs potentiellement dangereux afin de faire en sorte que tous les États, en particulier les pays en développement dont les capacités de prévision et d'atténuation des impacts d'objets géocroiseurs étaient limitées, soient conscients des risques potentiels. Le Sous-Comité s'est félicité des efforts déployés par le réseau IAWN et le SMPAG pour développer des activités et parvenir à un consensus sur l'atténuation de la menace liée aux objets géocroiseurs, qui exigeait une action concertée de la part de la communauté mondiale dans l'intérêt de la sécurité publique.

207. Le Sous-Comité a noté que, conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Bureau des affaires spatiales devait assumer le rôle de secrétariat permanent du SMPAG. Il a été informé par le SMPAG de la finalisation des modalités de financement mises en place avec le Bureau à cet effet.

208. Le Sous-Comité a été informé des accords initiaux conclus par le réseau IAWN et le SMPAG sur les critères et seuils pour les réponses aux impacts, qui figuraient dans le document de séance [A/AC.105/C.1/2017/CRP.25](#).

209. Le Sous-Comité a noté que le SMPAG avait tenu sa huitième réunion le 1^{er} février, en marge de la session actuelle du Sous-Comité, avec l'appui du Bureau des affaires spatiales, et a été informé des progrès accomplis dans le cadre du plan de travail du SMPAG, dont il est rendu compte dans le rapport sur les travaux de cette réunion, consultable à l'adresse <http://smpag.net>. Le Sous-Comité a été informé que le Groupe de travail spécial sur les questions juridiques du SMPAG, créé par le SMPAG en 2016, avait tenu sa première réunion le 2 février, en marge de sa session en cours, pour examiner son mandat, convenir de la portée des questions et définir le plan de travail, en particulier s'agissant des questions juridiques éventuelles se rapportant aux éléments du plan de travail du SMPAG.

210. Le Sous-Comité a noté que le réseau IAWN et le Bureau des affaires spatiales avaient commencé à mettre en place une interface pour faciliter la communication générale, par le public, d'informations sur les objets géocroiseurs, ainsi que la communication avec les États Membres en cas d'alerte d'impact. Cette activité s'inscrivait dans le cadre du processus d'UNISPACE+50, qui visait à renforcer certains des mécanismes de coordination internationale existants pour accroître la résilience des pays et assurer la viabilité à long terme des activités spatiales.

211. Le Sous-Comité a accueilli avec satisfaction la proclamation, par l'Assemblée générale dans sa résolution 71/90, de la Journée internationale des astéroïdes, qui serait célébrée chaque année le 30 juin, jour de l'anniversaire de l'explosion de Tougouska (Sibérie, Fédération de Russie) survenue en 1908. La Journée internationale des astéroïdes vise à sensibiliser la population aux risques d'impact d'astéroïdes et de l'informer des mesures qui seront prises pour assurer la communication de crise au niveau mondial en cas de risques crédibles liés aux objets géocroiseurs; des activités entreprises par le SMPAG et le réseau IAWN, facilitées par le Bureau des affaires spatiales; ainsi que les travaux entrepris dans ce domaine par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et ses États membres.

212. Le Sous-Comité a noté que près de 19 millions d'observations des astéroïdes ont été recueillies en 2016 par le réseau mondial d'observatoires astronomiques dans 76 pays. Il a aussi noté que le nombre d'objets géocroiseurs connus a dépassé 15 000 en octobre 2016 pour s'établir actuellement à 15 688, dont 1 894 avaient été découverts en 2016, et 1 781 astéroïdes répertoriés sur des orbites à 8 millions de kilomètres de l'orbite terrestre.

213. Le Sous-Comité a pris note également d'un certain nombre de réseaux nationaux et régionaux et de projets dont les travaux contribuaient aux efforts du réseau IAWN visant à renforcer les capacités pour observer les objets géocroiseurs. Il s'agissait notamment du Réseau Asie-Pacifique d'observation des astéroïdes et du projet DEEP-South (Deep Ecliptic Patrol of the Southern Sky) du Korea Astronomy and Space Science Institute.

214. Le Sous-Comité a également pris note d'un certain nombre de projets de coopération et de missions d'observation, notamment la mission de prélèvement d'échantillons Hayabusa-2 de la JAXA, qui devrait atteindre l'astéroïde visé "Ryugu" en 2018, et la mission de prélèvement d'échantillons OSIRIS-Rex de la NASA, mission internationale lancée en 2016, menée par le Canada, la France et le Japon, et qui devrait atteindre l'astéroïde visé "Bennu" en 2018.

215. Le Sous-Comité a été informé de l'état d'avancement d'un certain nombre d'initiatives de coopération internationale visant à étudier les options technologiques de réduction d'impact des astéroïdes, telles que le projet NEOShield-2, financé par l'Union européenne et coordonné par Airbus Defence and Space (Allemagne), avec 11 organisations partenaires, dont l'objectif était de développer le concept de mission de démonstration pour tester l'efficacité potentielle de la méthode de déviation par impacteur cinétique; et l'impacteur DART (Double Asteroid Redirection Test), dans le cadre de la mission AIDA (Asteroid Impact and Deflection Assessment), entreprise conjointement par l'ESA et la NASA.

216. Le Sous-Comité a pris note d'un certain nombre d'activités nationales et de plans de préparation concernant les objets géocroiseurs, notamment la stratégie de préparation aux objets géocroiseurs des États-Unis, publiée le 30 décembre 2016 et établie par le Groupe de travail interinstitutions pour la détection et l'atténuation de l'impact des objets géocroiseurs, coprésidé par la NASA et le Bureau de la Maison Blanche chargé de la politique scientifique et technologique.

217. Le Sous-Comité a noté que l'AIA tiendrait sa cinquième Conférence internationale sur la défense planétaire à Tokyo du 15 au 19 mai 2017. Cette conférence rassemblerait des experts internationaux de toute une série de disciplines pertinentes pour examiner la détection et la caractérisation des dangers éventuels que représentaient les astéroïdes et les comètes pour la Terre, et les mesures qui pourraient être prises pour prévenir ou réduire au maximum les effets dévastateurs d'un impact d'astéroïde.

218. Le Sous-Comité a également noté que les prochaines réunions du Comité directeur du réseau IAWN et du SMPAG se tiendraient la semaine du 9 octobre 2017, en Europe ou aux États-Unis, pour examiner les progrès accomplis, les enjeux actuels et les étapes futures.

X. Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

219. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 12 de l'ordre du jour, "Utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace".

220. Les représentants de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de l'Indonésie, du Mexique, de l'Oman, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de l'Argentine, au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre de ce point. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

221. Le Sous-Comité a entendu une présentation scientifique et technique intitulée "Recommandations de sûreté concernant les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace", par le représentant du Royaume-Uni.

222. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Projet de rapport sur l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et recommandations générales quant à d'éventuels futurs travaux préparé par le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ([A/AC.105/C.1/L.359](#));

b) Document de travail présenté par le Royaume-Uni sur des recommandations de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ([A/AC.105/C.1/L.360](#));

c) Document de séance soumis par la France, intitulé "Proposition tendant à réviser les Principes relatifs à l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace adoptés par l'Assemblée générale dans sa résolution 47/68 du 14 décembre 1992" ([A/AC.105/C.1/2016/CRP.7](#)).

223. Le Comité a souligné la valeur et l'importance du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, d'application volontaire, élaboré par le Sous-Comité en collaboration avec l'Agence internationale de l'énergie atomique.

224. Quelques délégations ont estimé que les SEN ne devraient être utilisées à bord d'engins spatiaux que lors de missions dans l'espace lointain, lorsqu'il n'était pas possible de faire autrement.

225. Le Sous-Comité a noté que des États étaient en train, ou envisageaient, d'élaborer des instruments juridiques et réglementaires nationaux sur la sûreté d'utilisation de SEN dans l'espace, en prenant en considération la teneur et les exigences des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et du Cadre de sûreté.

226. Quelques délégations ont estimé que le Cadre de sûreté représentait une avancée importante dans le développement d'applications de SEN sûres et que sa mise en œuvre par les États Membres et les organisations intergouvernementales donnerait au grand public l'assurance que les applications de SEN dans l'espace étaient développées, lancées et exploitées de façon sûre.

227. Le Sous-Comité a convenu que pour encourager la mise en commun des pratiques optimales et appuyer les engagements nationaux en faveur de la sûreté, il était important que l'on continue de mettre en commun, dans le cadre du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, et au titre de ce point de l'ordre du jour, l'expérience acquise en matière d'application des orientations définies dans le Cadre de sûreté et de respect de l'esprit des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace; et que les États Membres et les organisations intergouvernementales ayant une expérience des missions de SEN aient des discussions sur les progrès des connaissances et des pratiques et les

possibilités qu'ils offraient d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes.

228. Quelques délégations ont dit qu'il fallait examiner de plus près la question de l'utilisation de SEN en orbite terrestre afin de traiter le risque de collision avec des engins équipés de SEN et de rentrée accidentelle de tels engins dans l'atmosphère terrestre. Ces délégations étaient aussi d'avis que cette question devrait se voir accorder une attention accrue dans le cadre de l'élaboration de stratégies adéquates, d'une planification à long terme, de la promulgation de règlements et de la promotion de normes contraignantes, ainsi que de l'application du Cadre de sûreté.

229. Quelques délégations ont estimé qu'il convenait d'examiner sérieusement la protection de la biosphère terrestre contre les dangers potentiels associés au lancement, à l'exploitation et à la mise hors service des applications de SEN dans l'espace.

230. Quelques délégations ont estimé que depuis plus de cinq décennies et demie les applications des SEN avaient joué un rôle critique dans l'exploration de l'espace, permettant d'envoyer des missions de découverte scientifique à travers tout le système solaire.

231. Le point de vue a été exprimé que les applications de SEN devraient être conformes au droit international, à la Charte des Nations Unies et aux traités et principes des Nations Unies relatifs à l'espace extra-atmosphérique, en particulier au Traité sur l'espace extra-atmosphérique.

232. Quelques délégations ont estimé que, pour assurer l'utilisation sûre des SEN, il serait important que les acteurs du secteur spatial ayant des capacités éprouvées dans ce domaine mettent à la disposition des autres États leur savoir-faire et des informations sur les mesures prises pour assurer la sûreté des objets utilisant des SEN.

233. Quelques délégations ont exprimé l'avis qu'il incombait exclusivement aux États, indépendamment de leur niveau de développement social, économique, scientifique ou technique, de réglementer l'utilisation de SEN dans l'espace et que la question concernait l'humanité tout entière. Ces délégations étaient aussi d'avis que les gouvernements assumaient la responsabilité internationale des activités nationales impliquant l'utilisation de SEN dans l'espace menées par des organisations gouvernementales ou non gouvernementales et que ces activités devaient servir, et non desservir, les intérêts de l'humanité.

234. On a estimé que les effets de l'utilisation de SEN dans l'espace sur les humains et l'environnement n'avaient pas été déterminés, qu'il n'y avait encore aucun cadre réglementaire clairement défini pour établir les responsabilités des États en matière d'utilisation de SEN, et que les situations potentiellement critiques découlant de pratiques irresponsables dans ce domaine n'étaient pas non plus prises en considération. La délégation exprimant ce point de vue était aussi d'avis que le Cadre de sûreté, sous sa forme actuelle, était encore insuffisant à cet égard.

235. On a estimé qu'à ce jour, le Groupe de travail sur l'utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace n'avait pas relevé de problème d'application du Cadre de sûreté qui nécessiterait de le modifier ou de le compléter. La délégation exprimant ce point de vue était aussi d'avis, sur la base d'une évaluation pratique du Cadre de sûreté et de l'expérience de son application, que le Cadre offrait une base d'orientation complète et adéquate aux États Membres et aux organisations spatiales internationales intergouvernementales pour développer et exploiter de façon sûre leurs propres applications spatiales des SEN.

236. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 855^e séance, le 30 janvier, a de nouveau convoqué son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni).

237. Le Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace a tenu quatre séances. À sa 871^e séance, le 9 février, le Sous-Comité a

approuvé le rapport et les recommandations du Groupe de travail, y compris son plan de travail pluriannuel (figurant au paragraphe 9 de l'annexe II du présent rapport).

XI. Viabilité à long terme des activités spatiales

238. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 13 de l'ordre du jour, intitulé "Viabilité à long terme des activités spatiales", dans le cadre du plan de travail exposé dans le rapport du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique sur les travaux de sa cinquante-quatrième session (A/66/20, annexe II) et étendu par le Comité à ses cinquante-septième et cinquante-neuvième sessions (A/69/20, par. 199 et A/71/20, par. 137).

239. Les représentants de l'Afrique du Sud, de l'Allemagne, de l'Australie, de l'Autriche, du Canada, de la Chine, des États-Unis, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Inde, de l'Indonésie, de l'Iran (République islamique d'), de l'Italie, du Japon, du Pakistan, du Royaume-Uni, de la Suisse et du Venezuela (République bolivarienne du) ont fait des déclarations au titre du point 13 de l'ordre du jour. Une déclaration a été faite sur ce point par le représentant de l'Argentine au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. L'observateur de la Secure World Foundation a également fait une déclaration. Au cours du débat général, des déclarations relatives à ce point ont également été faites par des représentants d'autres États membres.

240. Le Sous-Comité était saisi des documents suivants:

a) Note du Secrétariat intitulée "Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.354/Rev.1);

b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, intitulé "Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.357);

c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie intitulé "Idées supplémentaires concernant un ensemble d'objectifs pour parvenir à un consensus en matière de sécurité spatiale à Vienne, nécessité d'une réflexion approfondie sur les modalités d'examen des questions complexes que soulève la gestion du trafic spatial et raisons pour lesquelles des décisions rapides dans ce domaine sont très attendues" (A/AC.105/C.1/L.361);

d) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé "Proposals for the guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.13);

e) Document de séance présenté par le Royaume-Uni sur la mise en œuvre, par ce pays, du premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2017/CRP.21);

f) Document de séance présenté par la France sur les activités et les vues françaises concernant la viabilité à long terme des activités spatiales dans le contexte de la mise en œuvre du premier ensemble de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2017/CRP.26);

g) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Considerations aimed at facilitating a broader systemized understanding of the objective dimensions of issues and the functional dimensions of solutions related to sharing information on the situation in outer space in the context of deciding on the establishment of a working group on enhanced information exchange on space objects and events" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.27);

h) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé "Guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.29);

i) Document de séance présenté par l'Allemagne, le Canada, les États-Unis, la France, l'Italie, le Japon, la Roumanie, le Royaume-Uni et la Suède contenant une proposition pour la création d'un groupe d'experts sur les objets et événements spatiaux (A/AC.105/L.302).

241. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales a été convoqué de nouveau sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).

242. Le Sous-Comité s'est félicité de l'accord convenu à la cinquante-neuvième session du Comité concernant un premier ensemble de lignes directrices, au sujet desquelles des négociations avaient été menées et étaient clôturées (A/71/20, par. 133) et a rappelé que le mandat du Groupe de travail avait été prorogé de deux ans par le Comité (A/71/20, par. 137), en vue d'élaborer un deuxième ensemble de lignes directrices qui serait joint au préambule et au premier ensemble de lignes directrices pour constituer un recueil complet de lignes directrices qui serait adopté par le Comité et transmis à l'Assemblée générale en 2018, ce qui coïnciderait avec UNISPACE+50 (A/71/20, par. 133).

243. Le Sous-Comité s'est félicité en outre des progrès accomplis par le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales depuis sa dernière réunion, y compris les travaux entrepris à la cinquante-neuvième session du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et à la troisième réunion intersessions du Groupe de travail, tenue à Vienne du 19 au 23 septembre 2016.

244. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/71/20, annexe), adopté par le Comité à sa cinquante-neuvième session en juin 2016, avait marqué une étape importante dans la coopération internationale touchant les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

245. Le point de vue a été exprimé que l'établissement d'un recueil complet de lignes directrices renforcerait le rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en tant qu'institution fondamentale de l'Organisation des Nations Unies pour la gouvernance de l'espace.

246. Le point de vue a été exprimé que le Comité et ses Sous-Comités avaient un rôle fondamental à jouer s'agissant de la viabilité à long terme des activités spatiales, étant donné que ce thème exigeait une approche multilatérale et devait être traité au niveau international.

247. Le point de vue a été exprimé qu'il était indispensable que le processus visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales aboutisse au sein du Sous-Comité pour souligner et renforcer le rôle de ce dernier en tant que principale instance multilatérale de développement progressif et de codification du droit de l'espace et des normes guidant l'action des États dans l'espace extra-atmosphérique.

248. Le point de vue a été exprimé qu'il ne fallait pas que le Groupe de travail perde de vue l'objectif commun de la communauté internationale tendant à élaborer un recueil de meilleures pratiques incluant des lignes directrices généralement acceptables, non contraignantes visant à assurer la viabilité à long terme des activités spatiales pour les générations à venir.

249. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'achèvement d'un recueil de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales représenterait une contribution importante à UNISPACE+50.

250. Le point de vue a été exprimé que les thèmes pour lesquels il n'est peut-être pas possible d'achever des lignes directrices spécifiques pour la cinquante-cinquième session du Sous-Comité pourraient être réexaminés en recourant aux mécanismes

définis dans les priorités thématiques pour UNISPACE+50. Dans ce contexte, on a mis particulièrement en évidence les priorités thématiques relatives au régime juridique régissant la gouvernance mondiale de l'espace extra-atmosphérique et celles relatives à l'amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux, dont les mécanismes prévoyaient la coordination avec le Groupe de travail.

251. Quelques délégations ont exprimé l'avis que le Groupe de travail devrait pouvoir parvenir à un consensus sur un certain nombre d'autres lignes directrices à la session en cours du Sous-Comité.

252. Quelques délégations ont estimé que le peu de temps qui restait pour examiner les lignes directrices restantes était préoccupant et qu'il était essentiel que le Groupe de travail adopte une méthode de travail efficace qui permettrait de mettre de côté les projets de lignes directrices provisoirement approuvées et qui étaient à maturité et de ne pas les réexaminer avant l'adoption du deuxième ensemble de lignes directrices.

253. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur le deuxième ensemble de lignes directrices devraient être menés dans le même esprit d'égalité, d'ouverture et de tolérance, en accueillant toutes les observations et en écoutant les vues de toutes les parties.

254. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail devrait encourager davantage de pays, en particulier les pays en développement, à participer activement à ses consultations et négociations.

255. Quelques délégations ont exprimé l'avis que toutes les délégations devraient adopter "l'esprit viennois" en matière de négociations et contribuer de manière constructive aux efforts en cours du Groupe de travail.

256. Quelques délégations ont exprimé l'avis que la décision du Groupe de travail de tenir une quatrième réunion intersessions à Vienne, juste avant la soixantième session du Comité, était bienvenue, et elles espéraient que le même "esprit viennois" propice à la flexibilité et la coopération, qui avait caractérisé la troisième réunion intersessions du Groupe de travail en 2016, aboutirait à des progrès substantiels et avérés sur les projets de lignes directrices restants.

257. Le point de vue a été exprimé que les travaux sur les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales ne seraient achevés que lorsqu'une version complète de toutes les lignes directrices tenant compte des intérêts de tous les États serait disponible. La délégation qui a exprimé cet avis a également déclaré qu'elle se réservait le droit de formuler des observations sur toute ligne directrice à tout moment.

258. Le point de vue a été exprimé que le Groupe de travail devrait formuler un plan de travail détaillé pour préciser l'ordre dans lequel les lignes directrices seraient examinées aux prochaines réunions intersessions et à la soixantième session du Comité, en juin 2017. La délégation qui a exprimé cet avis a également déclaré qu'une fois que la décision serait prise quant à l'ordre dans lequel les lignes directrices seraient examinées, le Groupe de travail devrait suivre strictement cet ordre lors des consultations, afin que tous les États membres, en particuliers ceux qui n'étaient pas de langue maternelle anglaise, puissent être mieux préparés pour les discussions.

259. Le point de vue a été exprimé que toutes les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devaient s'aligner sur le droit international actuel régissant les activités spatiales.

260. On a estimé que les lignes directrices visaient à compenser les lacunes de la réglementation existante grâce à l'élaboration volontaire et dévouée de bonnes pratiques responsables qui engloberaient des pratiques relatives à l'immatriculation, et que les tendances en matière de sûreté et de sécurité dans l'espace étaient telles que le renforcement du régime juridique et normatif régissant les activités spatiales revêtait une importance primordiale. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que les lignes directrices devraient être normalisées, compte tenu du droit de l'espace

existant et non de la pratique de non-participation aux grands traités multilatéraux relatifs à l'espace.

261. Quelques délégations ont estimé que les aspects juridiques de certaines des questions examinées par le Groupe de travail devraient être débattus au sein du Sous-Comité juridique.

262. Quelques délégations ont estimé que l'espace devait être utilisé à des fins exclusivement pacifiques et que tous les moyens légaux devraient être recherchés pour préserver l'espace à ces fins. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre déclaré que l'absence de définitions convenues pour les termes "armes" ou "armements" ou l'absence de progrès dans d'autres instances spécialisées sur la non-militarisation ne devrait pas empêcher le Comité de prendre des décisions réaffirmant l'utilisation de l'espace à des fins exclusivement pacifiques.

263. Le point de vue a été exprimé que deux nouvelles sections étaient nécessaires dans le document relatif aux lignes directrices, l'une portant sur les définitions, l'autre sur les principes.

264. Quelques délégations ont estimé que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales devraient protéger les intérêts des pays en développement et des puissances spatiales émergentes et ne pas limiter leur accès à l'espace.

265. Quelques délégations ont estimé qu'il ne faudrait pas que les lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales deviennent, pour les pays qui manient habituellement les technologies spatiales, un instrument visant à imposer des restrictions aux autres pays. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre déclaré que chaque État avait le droit de développer et d'utiliser la technologie spatiale comme un outil fondamental pour améliorer les conditions de vie de ses habitants.

266. Le point de vue a été exprimé qu'une importance particulière devrait être accordée aux aspects techniques de la viabilité à long terme des activités spatiales, et que l'accent devrait être mis sur la coopération internationale et le transfert de technologie en tant que moyens efficaces pour promouvoir les programmes de recherche et renforcer les capacités des pays récemment dotés de moyens spatiaux.

267. Quelques délégations ont exprimé l'avis que les États devraient commencer à porter leur attention sur la mise en œuvre des lignes directrices.

268. Le point de vue a été exprimé qu'il pourrait être utile de convenir que chaque État présenterait un rapport sur l'état de la mise en œuvre des lignes directrices, compte tenu du fait que les lignes directrices n'étaient pas juridiquement contraignantes et que leur mise en œuvre était volontaire. La délégation qui a exprimé ce point de vue a aussi souligné qu'il importait de recueillir et d'échanger des informations, des idées et des données d'expérience, d'assurer la transparence et de renforcer la confiance mutuelle dans une atmosphère constructive.

269. Le point de vue a été exprimé que les lignes directrices devraient être efficaces, réalisables, concises et fondées sur des données factuelles et des pratiques optimales.

270. Quelques délégations ont estimé qu'il faudrait examiner les questions liées à la viabilité à long terme des activités spatiales à la lumière des conclusions contenues dans le rapport du Groupe d'experts gouvernementaux sur les mesures de transparence et de confiance relatives aux activités spatiales (qui figure dans le document [A/68/189](#)).

271. Il a été dit que certaines des lignes directrices proposées pourraient être considérées comme des mesures visant à renforcer la transparence et la confiance, tandis que d'autres pouvaient fournir la base technique pour la mise en œuvre d'autres mesures visant à renforcer la stabilité dans l'espace extra-atmosphérique.

272. Le Sous-Comité s'est félicité de la manifestation parallèle sur le thème "Dialogue ouvert sur la mise en œuvre des lignes directrices aux fins de la viabilité à

long terme des activités spatiales”, organisée par la Mission permanente du Royaume-Uni, qui avait offert aux États membres une occasion précieuse d’échanger leurs vues sur leurs expériences et leurs attentes eu égard à la mise en œuvre des lignes directrices, et a pris note des documents de séance sur ce thème soumis par la France et le Royaume-Uni concernant leurs expériences de la mise en œuvre du premier ensemble de lignes directrices ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.21](#) et [A/AC.105/C.1/2017/CRP.26](#)).

273. À sa 872^e séance, le 9 février, le Sous-Comité a fait sien le rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales, qui figure à l’annexe III du présent rapport.

XII. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l’Union internationale des télécommunications

274. Conformément à la résolution 71/90 de l’Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a examiné le point 14 de l’ordre du jour, “Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et application, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l’Union internationale des télécommunications”, comme thème/point de discussion distinct.

275. Les représentants de l’Afrique du Sud, de la Fédération de Russie, de l’Indonésie, de l’Oman, du Pakistan et du Venezuela (République bolivarienne du), ainsi que le représentant de l’Argentine, au nom Groupe des États d’Amérique latine et des Caraïbes, ont fait des déclarations au titre du point 14 de l’ordre du jour. Au cours du débat général, des déclarations sur ce point ont été faites par des représentants des États membres et par l’observateur de l’UIT.

276. Le Sous-Comité a entendu les présentations scientifiques et techniques suivantes:

a) “Exploiter la logistique du dernier kilomètre dans l’espace”, par le représentant d’Israël;

b) “Rapport de l’Union internationale des télécommunications sur l’utilisation de plusieurs orbites, y compris l’orbite géostationnaire”, par l’observateur de l’UIT.

277. Le Sous-Comité a pris note avec satisfaction des informations fournies dans le rapport annuel pour 2016 du Bureau des radiocommunications de l’UIT sur l’utilisation de l’orbite des satellites géostationnaires et d’autres orbites (voir www.itu.int/ITU-R/space/snl/report/), ainsi que dans les autres documents mentionnés dans le document de séance [A/AC.105/C.1/2017/CRP.14](#). Il a invité l’UIT à continuer de lui soumettre des rapports.

278. Quelques délégations ont estimé que l’orbite géostationnaire était une ressource naturelle limitée menacée de saturation, ce qui pourrait mettre en péril la viabilité des activités spatiales dans cet environnement; qu’il fallait l’exploiter de façon rationnelle et la mettre à la disposition de tous les États, dans des conditions équitables, quels que fussent leurs moyens techniques du moment, en tenant compte en particulier des besoins des pays en développement et de la situation géographique de certains pays. Ces délégations ont exprimé l’avis que l’orbite géostationnaire devait être utilisée

dans le respect du droit international, conformément aux décisions de l'UIT et dans le cadre juridique établi par les traités pertinents des Nations Unies.

279. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire, ressource naturelle limitée manifestement en danger de saturation, devait être utilisée de manière rationnelle, efficace, économique et équitable. Ce principe était fondamental pour la sauvegarde des intérêts des pays en développement et des pays ayant une certaine situation géographique, comme énoncé au paragraphe 196.2 de l'article 44 de la Constitution de l'UIT, telle que modifiée par la Conférence de plénipotentiaires tenue à Minneapolis (États-Unis) en 1998.

280. Quelques délégations ont exprimé l'avis que l'orbite géostationnaire offrait des possibilités incomparables d'accès aux communications et à l'information, en particulier pour aider les pays en développement à mettre en œuvre des programmes sociaux et des projets éducatifs, diffuser des connaissances et fournir une assistance médicale.

281. Quelques délégations ont estimé que l'utilisation, par les États, de l'orbite géostationnaire sur la base "premier arrivé, premier servi" était inacceptable et que le Sous-Comité devrait par conséquent, avec la participation de l'UIT, concevoir un régime qui garantisse aux États un accès équitable aux positions orbitales.

282. On a estimé que la façon dont étaient actuellement régies l'exploitation et l'utilisation de l'orbite géostationnaire avantageait essentiellement les pays disposant des capacités financières et techniques supérieures et que, de ce fait, il était nécessaire d'adopter des mesures pour prévenir une éventuelle domination de ces pays dans le domaine des utilisations de l'espace afin de tenir compte des besoins des pays en développement et des pays ayant une situation géographique particulière, tels que ceux des régions équatoriales.

283. Quelques délégations ont estimé qu'un certain nombre d'exploitants de satellites profitaient du système actuel d'attribution de créneaux sur l'orbite géostationnaire en acquérant des dizaines, voire des centaines de positions orbitales pour les revendre à des prix plus élevés, ce qui entravait l'essor des programmes spatiaux de ceux qui seraient prêts à utiliser cette orbite unique à bon escient. Les délégations qui ont exprimé cet avis ont en outre estimé à cet égard qu'il faudrait répartir ces emplacements stratégiques de manière juste et conforme au principe d'égalité, en tenant compte du caractère fini de l'orbite, et réserver à chaque État au moins deux créneaux situés à proximité de leurs territoires nationaux.

284. Le point de vue a été exprimé qu'il pourrait être utile d'échanger des informations sur l'utilisation de l'orbite géostationnaire afin de répondre aux exigences des États qui avaient besoin d'efficacité en la matière. La délégation qui a exprimé cet avis a également estimé que les premières mesures à cet effet pourraient consister à établir des contacts entre le Sous-Comité et la Commission d'étude 4 du Secteur des radiocommunications de l'UIT-R ou bien à inscrire à l'ordre du jour de la Conférence mondiale des radiocommunications de 2019 un point concernant l'utilisation des ressources fréquentielles et orbitales de l'orbite géostationnaire.

285. Quelques délégations ont exprimé l'avis que, pour garantir la durabilité de l'orbite géostationnaire et un accès équitable à celle-ci qui tienne compte des besoins et intérêts de toutes les nations, en particulier de ceux des pays en développement, il fallait maintenir ce point à l'ordre du jour du Sous-Comité et l'examiner plus avant en créant, le cas échéant, des groupes de travail et des groupes d'experts techniques et juridiques intergouvernementaux appropriés.

XIII. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique

286. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité a examiné le point 15, "Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique".

287. Le Sous-Comité a noté que le Secrétariat avait prévu que sa cinquante-cinquième session se tiendrait du 29 janvier au 9 février 2018.

288. Le Sous-Comité a également noté que, conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, il présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, et il a recommandé que les questions suivantes figurent dans ce projet:

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Élection de la présidence.
3. Déclaration de la présidence.
4. Débat général et présentation des rapports sur les activités nationales.
5. Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales.
6. L'espace au service du développement socioéconomique durable.
7. Questions relatives à la télédétection de la Terre par satellite, y compris ses applications dans les pays en développement et pour la surveillance de l'environnement terrestre.
8. Débris spatiaux.
9. Recours à des systèmes spatiaux pour la gestion des catastrophes.
10. Évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite.
11. Météorologie de l'espace.
12. Objets géocroiseurs.
13. Utilisation des sources d'énergie nucléaire dans l'espace.
(Travaux pour 2018 indiqués dans le plan de travail pluriannuel du Groupe de travail (voir par. 237 et annexe II, par. 9 du présent rapport))
14. Viabilité à long terme des activités spatiales.
(Travaux pour 2018 indiqués dans le plan de travail pluriannuel élargi du Groupe de travail (A/71/20, par. 137))
15. Orbite des satellites géostationnaires: nature physique et caractéristiques techniques, utilisation et applications, notamment dans le domaine des communications spatiales, et autres questions relatives au développement des communications spatiales, compte tenu en particulier des besoins et des intérêts des pays en développement, sans préjudice du rôle de l'Union internationale des télécommunications.
(Thème/point de discussion distinct)
16. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-sixième session du Sous-Comité scientifique et technique.
17. Rapport au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique.

289. Le Sous-Comité est convenu que le colloque devant être organisé en 2018 par le Bureau des affaires spatiales aurait pour thème "Vers de nouveaux horizons: la participation de l'industrie à UNISPACE+50 et au-delà".

290. Le Sous-Comité a pris note de la proposition de l'ICG ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.18](#)) et est convenu d'inscrire à son ordre du jour, au titre du point relatif aux évolutions récentes des systèmes mondiaux de navigation par satellite, un échange général d'informations sur les questions liées à la protection du spectre des GNSS ainsi qu'à la détection et à l'atténuation des interférences, destiné à mieux faire connaître les efforts déployés pour atteindre l'objectif général de promotion de l'utilisation effective des services ouverts des GNSS par la communauté internationale. Le Sous-Comité a encouragé les États membres et les observateurs permanents du Comité à participer à l'échange ciblé d'informations qui aurait lieu dans ce cadre.

291. Le Sous-Comité a noté que l'Équipe sur l'exploration de l'espace et l'innovation s'était réunie deux fois en marge de la session en cours du Sous-Comité, sous la présidence conjointe de la Chine, des États-Unis et de la Jordanie, en vue de définir son mandat et d'achever le rapport qu'elle présenterait à UNISPACE+50 en 2018. Le Sous-Comité a encouragé les États membres et les observateurs permanents du Comité à désigner des coordonnateurs chargés des liaisons avec l'Équipe.

292. Le Sous-Comité a rappelé l'accord intervenu à sa cinquante-deuxième session en 2015 ([A/AC.105/1088](#), par. 275) et a estimé que des mesures supplémentaires s'imposaient concernant la gestion de présentations scientifiques et techniques. Il est donc convenu de ce qui suit: a) les États membres et les observateurs du Comité qui souhaitaient faire des présentations scientifiques et techniques devraient en informer le Secrétariat au plus tard une semaine avant le début de chaque session du Sous-Comité; et b) le Secrétariat prendrait les décisions voulues concernant la programmation des présentations dans le souci d'assurer la bonne marche des sessions.

Annexe I

Projet de rapport du Groupe de travail plénier

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-quatrième session, son Groupe de travail plénier.
2. Du 2 au 10 février 2017, le Groupe de travail a tenu cinq séances sous la présidence de Mylswami Annadurai (Inde). Il a examiné les points ci-après:
 - a) Préparatifs d'UNISPACE+50;
 - b) L'espace au service du développement socioéconomique durable;
 - c) Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique.
3. Le Groupe de travail était saisi des documents énumérés au paragraphe 68 du rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session.
4. À sa 5^e séance, le 10 février, le Groupe de travail a adopté le présent rapport.

I. Préparatifs d'UNISPACE+50

5. À la première réunion du Groupe de travail, la Directrice du Bureau des affaires spatiales du secrétariat a informé le Groupe de l'état d'avancement des préparatifs d'UNISPACE+50 en 2018. Se référant à un certain nombre de documents soumis au Sous-Comité à sa cinquante-quatrième session, elle a donné un aperçu stratégique des préparatifs d'UNISPACE+50, y compris des mesures prises et des activités prévues dans le cadre des priorités thématiques d'UNISPACE+50 définies par le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique à sa cinquante-neuvième session (A/71/20, par. 296).
6. La Directrice, dans sa déclaration, a souligné qu'il importait de respecter les échéances pour les questions d'organisation, d'administration et de présentation de rapports s'agissant des activités de fond donnant lieu à des recommandations pour UNISPACE+50. Elle a dit que le Bureau s'efforçait de collaborer avec les États membres et autres parties intéressées dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50 et au-delà afin de jeter les bases d'un programme complet, "Espace 2030", qui aiderait à définir le rôle des activités spatiales face aux préoccupations globales concernant le développement à long terme et dans les efforts engagés pour atteindre les objectifs et les cibles du Programme de développement durable à l'horizon 2030. C'est la raison pour laquelle il fallait que le Bureau obtienne un appui tant financier qu'en nature auprès des États membres et des organisations.
7. Le Groupe de travail a accueilli avec satisfaction les progrès accomplis dans le cadre des préparatifs généraux liés aux priorités thématiques d'UNISPACE+50. Il a félicité le Bureau des résultats obtenus à ce jour dans ce contexte, et des activités prévues.
8. Le Groupe de travail a rappelé qu'UNISPACE+50 offrait une occasion unique de positionner l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable et de renforcer le rôle du Comité, de ses organes subsidiaires et du Bureau des affaires spatiales, qui se trouvaient au cœur de la coopération internationale dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de la gouvernance des activités spatiales.
9. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que la nouvelle Équipe sur l'exploration de l'espace et l'innovation, établie dans le cadre de la priorité thématique sur le partenariat mondial pour l'exploration de l'espace et l'innovation, s'était réunie en marge de la session en cours du Sous-Comité, sous la présidence conjointe de la

Chine, des États-Unis d'Amérique et de la Jordanie, et qu'elle avait progressé dans ses travaux en définissant son mandat.

10. Le Groupe de travail a également noté avec satisfaction les progrès accomplis au titre d'autres priorités thématiques pendant la session en cours du Sous-Comité, comme indiqué dans le rapport du Sous-Comité sur les travaux de sa cinquante-quatrième session, en particulier les priorités thématiques intitulées "Cadre international pour les services de météorologie de l'espace" et "Renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale". Les travaux relatifs à ces priorités thématiques avaient été entrepris par le Groupe d'experts sur la météorologie de l'espace, présidé par le Canada, et le Groupe d'experts de l'espace et la santé mondiale, coprésidé par le Canada et la Suisse. Les travaux des groupes d'experts bénéficiaient de l'appui fonctionnel du Bureau des affaires spatiales.

11. Le Groupe de travail a noté avec satisfaction que, dans le cadre des préparatifs d'UNISPACE+50 et pour faire progresser le débat sur le rôle de la science et de la technologie spatiales dans la promotion du développement mondial, un forum de haut niveau sur l'espace comme moteur de développement socioéconomique durable, organisé par le Bureau des affaires spatiales en collaboration avec le Gouvernement des Émirats arabes unis, s'était tenu à Doubaï (Émirats arabes unis) du 20 au 24 novembre 2016.

12. Le Groupe de travail a en outre noté avec satisfaction que le forum de haut niveau de 2017, sous la direction du Bureau des affaires spatiales, se tiendrait également à Doubaï (Émirats arabes unis) du 6 au 9 novembre 2017. Ce forum serait axé sur le renforcement des partenariats entre les acteurs spatiaux. Il a été noté que l'Allemagne avait offert d'accueillir et de coorganiser le forum de 2018, qui se tiendrait au second semestre de cette année-là à Bonn. Ce forum serait axé sur les réalisations et résultats d'UNISPACE+50 dans le contexte des préparatifs d'un programme "Espace 2030" et serait coparrainé par l'Agence spatiale européenne.

13. Le Groupe de travail a reconnu qu'il était nécessaire que le Bureau soit en mesure de renforcer les partenariats avec les gouvernements, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales internationales et les entités non gouvernementales, afin de fournir un soutien accru aux pays en développement et de promouvoir les objectifs du processus d'UNISPACE+50. Il a demandé au Bureau d'informer le Comité, à sa soixantième session, en 2017, de l'évolution en la matière, notamment en soumettant une version révisée du document [A/AC.105/C.1/2017/CRP.20](#).

14. Le Groupe de travail a examiné les préparatifs dans le cadre de la priorité thématique 3 sur l'amélioration de l'échange d'informations sur les objets et les événements spatiaux, compte tenu des travaux du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.

15. Le Groupe de travail a relevé plusieurs points à prendre en compte pour convenir d'une marche à suivre appropriée dans le cadre de cette priorité thématique. Ces points étaient les suivants: a) nécessité d'évaluer plus avant le mécanisme le plus approprié, tel qu'un éventuel nouveau groupe de travail ou groupe d'experts au titre du point de l'ordre du jour du Sous-Comité relatif à la viabilité à long terme des activités spatiales, ou un nouveau point de l'ordre du jour; b) composition de la présidence spécifique d'un tel mécanisme; et c) période correspondante d'un plan de travail pluriannuel, qui pourrait éventuellement commencer en 2019, en attendant un examen plus approfondi de la relation entre l'objectif et les résultats escomptés de cette priorité thématique et les travaux actuels du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales. Les propositions connexes présentées par les États membres du Comité formeront la base des travaux futurs.

16. Le Groupe de travail a recommandé que le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique examine plus avant ces questions indiquées au paragraphe 15 ci-dessus, ainsi que d'autres questions qui pourraient se poser à sa

soixantième session, en juin 2017, en vue de faire avancer le processus de création d'un mécanisme spécial au titre de cette priorité thématique.

17. Le Groupe de travail a noté que pour réaliser en temps voulu des progrès au titre de toutes les priorités thématiques, le Comité, à sa soixantième session, devrait examiner l'état d'avancement général des préparatifs et évaluer la nécessité d'adopter de nouvelles mesures pour atteindre avec succès les objectifs du processus d'UNISPACE+50.

18. Le Groupe de travail a échangé des vues concernant la proposition relative au "ciel sombre et calme" pour préserver les conditions d'observation de l'environnement à l'intention des grands observatoires astronomiques et des astronomes amateurs, présentée par l'Union astronomique internationale (UAI) ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.17](#)).

19. Quelques délégations ont souligné l'importance de la question et préconisé de réduire la pollution lumineuse.

20. Le Groupe de travail est convenu que le Bureau des affaires spatiales devrait soumettre la proposition à l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) en vue d'obtenir une réponse officielle de l'UNESCO sur la question.

21. Le Groupe de travail a encouragé l'UAI à assister à la soixantième session du Comité, en juin 2017, au cours de laquelle cette proposition devrait être examinée plus avant.

II. L'espace au service du développement socioéconomique durable

22. Le Groupe de travail a noté que le Groupe d'experts sur l'espace et la santé mondiale a tenu sa troisième réunion les 2 et 3 février 2017, en marge de la session du Sous-Comité, sous la coprésidence du Canada et de la Suisse, pour faire progresser ses travaux au titre des points 2 et 3 du plan de travail présenté à la cinquante-deuxième session du Sous-Comité ([A/AC.105/1088](#), annexe I, par. 7 b)) et examiner la participation du Groupe d'experts aux préparatifs de la priorité thématique d'UNISPACE+50 sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale.

23. Le Groupe de travail a noté en outre que le Groupe d'experts avait examiné plusieurs activités essentielles menées pendant l'année écoulée sur l'utilisation des sciences et des technologies spatiales au service de la santé mondiale. Le Groupe d'experts avait également examiné les moyens de renforcer encore la coopération interinstitutions, tant au niveau national qu'international, entre la communauté spatiale et les organisations sanitaires, et de mieux faire connaître les avantages que les technologies spatiales pouvaient offrir à la communauté sanitaire mondiale.

24. Le Groupe de travail a pris note de la feuille de route élaborée par le Groupe d'experts (voir [A/AC.105/C.1/2017/CRP.28](#)) en vue de définir les prochaines dispositions en vue d'élaborer les éléments nécessaires qui sous-tendent la priorité thématique sur le renforcement de la coopération spatiale aux fins de la santé mondiale. Il a noté que, dans le cadre de cette feuille de route, le Groupe d'experts avait décidé d'appuyer la préparation d'une conférence sur l'espace et la santé mondiale qui serait organisée conjointement par le Bureau des affaires spatiales et le Gouvernement suisse, en étroite coopération avec l'OMS. Cette conférence serait coparrainée par d'autres organisations et parties prenantes concernées et se tiendrait à Genève en 2017.

III. Projet d'ordre du jour provisoire de la cinquante-cinquième session du Sous-Comité scientifique et technique

25. Le Groupe de travail a noté que, conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique présenterait au Comité sa proposition concernant le projet d'ordre du jour provisoire de sa cinquante-cinquième session, qui se tiendrait en 2018.

26. Le Groupe de travail est convenu que le thème du colloque qui serait organisé en 2018 par le Bureau des affaires spatiales, conformément à l'accord auquel était parvenu le Sous-Comité à sa quarante-quatrième session, en 2007 (A/AC.105/890, annexe I, par. 24), serait "Vers de nouveaux horizons: la participation de l'industrie à UNISPACE+50 et au-delà".

27. Le Groupe de travail a procédé à un échange de vues sur les problèmes logistiques que posait le grand nombre de présentations techniques, gardant à l'esprit que cela montrait l'intérêt marqué des experts, et a recommandé que la programmation des présentations techniques et toute autre question d'organisation, ainsi que le projet d'ordre du jour provisoire du Sous-Comité, soient examinées par le Sous-Comité au titre du point 15 de son ordre du jour.

Annexe II

Rapport du Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace

1. Conformément à la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité, à sa 855^e séance, le 30 janvier, a convoqué de nouveau son Groupe de travail sur l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, sous la présidence de Sam A. Harbison (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord).

2. Le Groupe de travail a rappelé les objectifs de son plan de travail pluriannuel pour la période 2010-2015, que le Sous-Comité avait adopté à sa quarante-septième session, en 2010 ([A/AC.105/958](#), annexe II, par. 8), et prolongé jusqu'en 2017 à sa cinquante et unième session, en 2014 ([A/AC.105/1065](#), annexe II, par. 9):

a) Promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace en communiquant des informations pertinentes sur les difficultés rencontrées par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales, en particulier ceux qui envisagent de lancer ou qui lancent des activités relatives aux applications des sources d'énergie nucléaire (SEN) dans l'espace;

b) Recenser les éventuelles questions techniques et définir les objectifs, la portée et les caractéristiques de tous les travaux supplémentaires que le Groupe de travail pourrait mener pour promouvoir encore le développement et l'utilisation d'applications de SEN dans l'espace dans des conditions de sûreté. Ces éventuels travaux supplémentaires nécessiteraient l'approbation du Sous-Comité et seraient entrepris compte dûment tenu des principes et traités pertinents.

3. Le Groupe de travail était saisi des documents suivants:

a) Projet de rapport sur l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et recommandations générales quant à d'éventuels futurs travaux ([A/AC.105/C.1/L.359](#));

b) Document de travail présenté par le Royaume-Uni sur les recommandations de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace ([A/AC.105/C.1/L.360](#)).

4. Le Groupe de travail a pris note de la présentation faite au Sous-Comité intitulée "Recommandations de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace" par le représentant du Royaume-Uni.

5. Conformément à son plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a poursuivi l'examen du document [A/AC.105/C.1/L.359](#), établi son rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace et formulé ses recommandations quant aux travaux futurs.

6. La version définitive du rapport et des recommandations, tels que modifiés, a été présentée au Sous-Comité sous forme de document de séance ([A/AC.105/C.1/2017/CRP.23](#)). Le Groupe de travail a prié le Secrétariat de distribuer ce document sous forme de révision du document [A/AC.105/C.1/L.359](#), immédiatement après la session en cours du Sous-Comité et dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

7. Étant donné les résultats du plan de travail pluriannuel actuel et compte tenu des possibilités offertes pour promouvoir encore l'utilisation des SEN dans l'espace dans des conditions de sûreté, le Groupe de travail est parvenu à un consensus sur les recommandations suivantes:

a) Le Sous-Comité devrait continuer de prodiguer des encouragements et de créer les conditions nécessaires pour que:

i) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales qui utilisent des SEN dans l'espace, ou qui prévoient ou envisagent de le faire, fassent rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Cadre de sûreté et recensent les difficultés rencontrées et l'expérience acquise dans ce contexte;

ii) Les États membres du Comité et les organisations intergouvernementales ayant une expérience de l'utilisation de SEN dans l'espace partagent les informations utiles pour résoudre ces difficultés;

iii) Les États membres du Comité ayant une expérience de l'utilisation de SEN dans l'espace présentent les efforts qu'ils ont déployés lors de missions pour appliquer les orientations définies dans le Cadre de sûreté et respecter l'esprit des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace;

b) Le Sous-Comité devrait donner l'occasion aux États membres du Comité et aux organisations intergouvernementales d'entamer des discussions au sein du Groupe de travail sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace.

8. Le Groupe de travail a établi un nouveau projet de plan de travail tenant compte de ces recommandations et prévoyant les objectifs suivants:

Objectif 1. Promouvoir et faciliter l'application du Cadre de sûreté pour les applications de sources d'énergie nucléaire dans l'espace, en veillant à:

a) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales qui envisagent d'utiliser ou qui utilisent des SEN dans l'espace de résumer et de présenter leurs plans, les progrès accomplis et les difficultés rencontrées ou attendues dans la mise en œuvre du Cadre de sûreté;

b) Donner l'occasion aux États membres et aux organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications des SEN dans l'espace de faire des présentations sur les difficultés recensées au titre du paragraphe a) ci-dessus ainsi que sur les mesures prises en cours de mission pour appliquer les orientations contenues dans le Cadre de sûreté.

Objectif 2. Mener au sein du Groupe de travail des discussions sur les avancées en matière de connaissances et de pratiques et les possibilités qu'elles offrent d'améliorer le contenu technique et le champ d'application des Principes relatifs à l'utilisation de sources d'énergie nucléaire dans l'espace au moyen de présentations faites par des États membres et d'organisations internationales intergouvernementales répondant à l'un au moins des critères suivants:

a) Expérience pratique de l'application des Principes;

b) Connaissances des avancées de la science et de la technologie concernant les SEN dans l'espace;

c) Connaissance des normes et pratiques internationalement acceptées en matière de radioprotection et de sûreté nucléaire.

9. Le Groupe de travail est convenu pour atteindre ces objectifs d'appliquer le plan de travail ci-après pour la période 2017-2021:

2017 Poursuivre ses travaux pendant la période intersessions par des téléconférences ou des réunions, selon que de besoin, afin de préparer les activités à exécuter dans le cadre du plan de travail. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2017, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.

2018 Recueillir des présentations techniques répondant à l'invitation faite en 2017. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra: a) faire un résumé des présentations techniques; b) recenser toutes les

difficultés importantes qui devraient être abordées dans les présentations prévues pour 2019 par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de SEN dans l'espace; et c) faire la synthèse des débats consacrés à la possible amélioration du contenu technique et du champ d'application des Principes. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2018, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.

2019 Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2018. Dans son rapport au Sous-Comité, le Groupe de travail devra: a) faire un résumé des présentations techniques; b) recenser toutes les difficultés importantes qui devraient être abordées dans les présentations prévues pour 2020 par les États membres et les organisations internationales intergouvernementales ayant une expérience dans le domaine des applications de SEN dans l'espace; et c) faire la synthèse des débats consacrés à la possible amélioration du contenu technique et du champ d'application des Principes. Prier le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2019, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre de l'un au moins des objectifs du plan de travail.

2020 Recueillir des présentations techniques selon les mêmes modalités qu'en 2019. Décider s'il convient de prolonger ou non le plan de travail en cours et, dans la négative, élaborer un projet de rapport récapitulant les présentations techniques reçues et les difficultés rencontrées durant l'application du plan de travail et recensant les possibilités d'amélioration du contenu technique et du champ d'application des Principes.

2021 Si le plan de travail n'a pas été prolongé, achever le rapport.

10. Conformément au nouveau plan de travail pluriannuel, le Groupe de travail a prié le Secrétariat d'inviter, au plus tard en avril 2017, les États membres du Comité et les organisations internationales intergouvernementales à faire des présentations techniques au titre du premier et/ou du deuxième objectif du plan de travail.

11. Le Groupe de travail a appris avec tristesse la disparition de Jan P. Fladeboe (États-Unis d'Amérique), qui contribuait de longue date à ses travaux.

Annexe III

Rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales

1. Conformément au paragraphe 8 de la résolution 71/90 de l'Assemblée générale, le Sous-Comité scientifique et technique a de nouveau convoqué, à sa cinquante-quatrième session, son Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales.
2. Le Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales s'est réuni du 30 janvier au 9 février 2017 sous la présidence de Peter Martinez (Afrique du Sud).
3. Conformément au plan de travail étendu par le Comité à sa cinquante-neuvième session (A/71/20, par. 137), le Groupe de travail était saisi des documents suivants:
 - a) Note du Secrétariat intitulée "Lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.354/Rev.1);
 - b) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé "Avant-projet de rapport du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales" (A/AC.105/C.1/L.357);
 - c) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Idées supplémentaires concernant un ensemble d'objectifs pour parvenir à un consensus en matière de sécurité spatiale à Vienne, nécessité d'une réflexion approfondie sur les modalités d'examen des questions complexes que soulève la gestion du trafic spatial et raisons pour lesquelles des décisions rapides dans ce domaine sont très attendues" (A/AC.105/C.1/L.361);
 - d) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail, intitulé "Proposals for the guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.13);
 - e) Document de séance présenté par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord sur la mise en œuvre, par ce pays, du premier ensemble de lignes directrices aux fins de la viabilité à long terme des activités spatiales (A/AC.105/C.1/2017/CRP.21);
 - f) Document de séance présenté par la France sur les activités et les vues françaises concernant la viabilité à long terme des activités spatiales dans le contexte de la mise en œuvre du premier ensemble de lignes directrices (A/AC.105/C.1/2017/CRP.26);
 - g) Document de travail présenté par la Fédération de Russie, intitulé "Considerations aimed at facilitating a broader systemized understanding of the objective dimensions of issues and the functional dimensions of solutions related to sharing information on the situation in outer space in the context of deciding on the establishment of a working group on enhanced information exchange on space objects and events" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.27);
 - h) Document de travail présenté par le Président du Groupe de travail sur la viabilité à long terme des activités spatiales intitulé "Guidelines for the long-term sustainability of outer space activities" (A/AC.105/C.1/2017/CRP.29).
4. Le Groupe de travail a rappelé que sa troisième réunion intersessions avait eu lieu à Vienne du 19 au 23 septembre 2016, notant que cette réunion avait été constructive.
5. Le Groupe de travail a remercié le Président de s'être efforcé de présenter des propositions de texte simplifiées, qui étaient conformes à ce que les délégations avaient demandé à la troisième réunion intersessions du Groupe et qui figuraient dans

le document [A/AC.105/C.1/2017/CRP.13](#). Il est convenu que certaines de ces propositions pourraient servir de base au futur examen des thèmes correspondants.

6. Le Groupe de travail a noté qu'outre les réunions qu'il avait tenues pendant la présente session du Sous-Comité avec le concours de services d'interprétation, le Président et les délégations intéressées avaient également tenu, en marge de la session, de larges consultations informelles pour avancer les travaux relatifs à certains des projets de lignes directrices, au texte du préambule, à une section consacrée à la mise en œuvre, à la mise à jour et à l'examen des lignes directrices et au rapport du Groupe de travail.

7. Le Groupe de travail a noté qu'il n'avait pas, à la présente session, eu le temps d'examiner en détail le texte du préambule. Il a en outre noté que l'on pourrait cependant y traiter les questions transversales qui intéressaient toutes les lignes directrices.

8. Le Groupe de travail a noté que le texte des projets de lignes directrices suivants avait été examiné pendant la présente session et que des modifications qu'il était proposé d'apporter à ces projets figuraient dans le document [A/AC.105/C.1/2017/CRP.29](#):

a) Ligne directrice 6. Renforcement de la pratique concernant l'immatriculation des objets spatiaux;

b) Ligne directrice 11. Communication de coordonnées et partage d'informations relatives aux objets spatiaux et aux événements orbitaux;

c) Ligne directrice 14. Analyse et évaluation des conjonctions pendant toutes les phases orbitales des vols contrôlés;

d) Ligne directrice 15. Mise au point d'approches pratiques concernant l'identification, lors de la préparation des lancements, des risques de conjonction des trajectoires des objets nouvellement lancés et de ceux déjà présents dans l'espace circumterrestre;

e) Ligne directrice 21. Procédures et critères à appliquer pour assurer une conduite sûre, dans les cas extrêmes, d'opérations aboutissant à la destruction d'objets spatiaux en orbite;

f) Ligne directrice 24. Partage de l'expérience acquise en matière de viabilité à long terme des activités spatiales et élaboration, au besoin, de nouvelles procédures de partage d'informations;

g) Ligne directrice 30. Envisager des approches pour la conception et l'exploitation des petits objets spatiaux;

h) Ligne directrice 32. Prendre des mesures de précaution lors de l'utilisation de sources de faisceaux laser qui traversent l'espace.

9. Le Groupe de travail a décidé que le document [A/AC.105/C.1/2017/CRP.29](#) servirait de base pour produire la prochaine version officielle des lignes directrices, qui serait traduite dans toutes les langues officielles de l'Organisation des Nations Unies.

10. Le Groupe de travail est convenu de continuer à travailler pendant la période intersessions, utilisant, selon qu'il y a lieu, des moyens électroniques et autres. À cet égard, notant que les réunions intersessions étaient censées être un bon moyen de progresser dans ses travaux, il est convenu d'en tenir deux à Vienne en 2017: la première juste avant la soixantième session du Comité, en juin 2017, et la seconde en septembre ou en octobre 2017.

11. Le Groupe de travail est convenu que son Président consulterait le Président du Comité et le Secrétariat à propos du calendrier de la soixantième session du Comité afin de lui permettre de se réunir pendant cette session, avec le concours de services d'interprétation.

12. Le 9 février 2017, le Groupe de travail a examiné et adopté le présent rapport.